

Rapport annuel 2011 LaSer Cofinoga

1	RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....	2
2	CHIFFRES CLES, RESULTATS CONSOLIDES & FAITS MARQUANTS.....	3
3	L'ACTIVITE 2011	5
3.1	FRANCE	6
3.2	BANQUE SOLFEA	6
3.3	EUROPE DU NORD.....	6
3.4	POLOGNE.....	7
4	GESTION DES RISQUES.....	7
5	RESSOURCES HUMAINES	13
6	PERSPECTIVES 2012.....	14
7	RAPPORT FINANCIER.....	15
7.1	BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011	16
7.2	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011	17
7.3	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2011.....	19
7.4	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011	20
7.5	ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	21
7.6	RESULTATS SOCIAUX DE LASER COFINOGA SA	15
8	INFORMATIONS JURIDIQUES.....	68
8.1	ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2011	68
8.2	MOUVEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	69
8.3	AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES	69
8.4	FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LASER COFINOGA	70
8.5	RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LASER COFINOGA	72
8.6	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	80
8.7	PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2012	81
8.8	DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES	82
8.9	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX VERSES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE 2011	83
9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	84

LaSer Cofinoga

Société anonyme au capital de 100 000 000 €

Siège social : 18 rue de Londres - PARIS 9ème

682 016 332 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2012

1 Rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et celle de ses filiales au cours de l'exercice 2011, et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Lemoine

Administrateurs

La Société Anonyme des Galeries Lafayette représentée par Monsieur Philippe Houzé,
Monsieur Jacques Calvet,
Monsieur Ugo Supino,

La société BNP PARIBAS Personal Finance représentée par Monsieur Thierry Laborde,
Monsieur Benoit Cavelier,
Monsieur Vincent Bernard,
Monsieur Bruno Salmon.

ACTIONNAIRES

LaSer à 100%

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Raffaele Cicala

SECRETAIRE DU CONSEIL

Monsieur Daniel Rithou

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires titulaires

Cabinet Cailliau Dedouit et associés
PricewaterhouseCoopers Audit
Ernst & Young Audit

Commissaires suppléants

Monsieur Didier Cardon
Monsieur Etienne Boris
Picarle & Associés

LaSer Cofinoga est une filiale à 100% de LaSer, groupe autonome dans son développement, détenu à parité par le groupe Galeries Lafayette et BNP Paribas Personal Finance (groupe BNP Paribas).

LaSer est une société de services, acteur européen dans l'intermédiation et la relation client. LaSer développe pour le compte d'enseignes et de marques des solutions en matière de gestion et de valorisation des portefeuilles clients dans l'univers des cartes (fidélité, privative, prépayée,

co-brandée,...), de la data (analyse des données, connaissance clients, segmentation,...) et des services (crédit, assurances, relation client à distance,...). Au travers de ses marques commerciales, LaSer propose également aux particuliers une gamme de services financiers et de produits affinitaires.

Les activités de cartes de paiement et de crédit à la consommation sont portées par sa filiale LaSer Cofinoga.

2 Chiffres clés, résultats consolidés & faits marquants

Résultats consolidés 2011 de LaSer Cofinoga

En millions d'euros En normes bancaires	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011 / 2010
Production (1)	8 406	7 378	5 084	5 279	5 531	4,8%
Encours bruts gérés au 31 Décembre (1)	12 710	12 390	11 988	11 761	11 369	-3,3%
Produit net Bancaire A périmètre et change constants	1 277	1 222	1 257	1 252	1 089	-13% -12,6%
Résultat brut d'exploitation	654,7	651,8	719,8	713,9	541,6	-24%
Résultat d'exploitation net du coût du risque A périmètre et change constants	286,9	186,3	50,1	83,7	-202,0	Ns +69%
Résultat net part du Groupe	189,4	130,5	64,0	43,6	-174,4	ns
En %						
Coefficient d'exploitation	48,7	46,6	42,7	43,0	50,3	
Rendement après impôts des fonds propres durs actionnaires	20,8	12,8	5,1	3,3	-15,1%	
Ratio de solvabilité	12,6	12,0	11,9	12,7	12,4	
Ratio Tier 1	8,1	7,7	8,4	9,1	9,0	
Capitaux propres consolidés (2) Dont dettes subordonnées	1 773 395	1 838 426	1 737 433	1 802 441	1 620 456	-182
Effectifs au 31 Décembre (1)	5 732	5 728	6 039	5 891	5 560	-331

(1) en considérant 100% des filiales et 100% de leurs effectifs et non la quote-part détenue par le Groupe, hors Banque du Groupe Casino en 2009, 2010 et 2011. La production et les encours 2010 sont retraités à taux de change constant par rapport avec 2011

(2) Capitaux propres au 31 décembre, y compris intérêts minoritaires & dettes subordonnées

A noter qu'en application de la norme IFRS 5, les résultats de l'activité de Banque du Groupe Casino et les charges associées à ce partenariat sont présentés sur un poste spécifique du compte de résultat « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Résultat d'exploitation : -202,0 millions d'euros

Le résultat d'exploitation comprend une provision exceptionnelle pour impayés de 255,4 millions d'euros (*), et des charges exceptionnelles pour 16,9 millions d'euros. Ainsi à périmètre et change constants et retraité des charges exceptionnelles, le résultat d'exploitation est en croissance de 69% vs 2010.

(*) Cette provision correspond à l'impact du changement des modalités de provisionnement à l'ouverture de l'exercice, l'impact global sur l'année s'établit à 268 millions d'euros. Les évolutions réglementaires et législatives récentes ainsi que la mise en place d'un back-testing,

rapprochement entre les pertes estimées et les pertes réelles, ont justifié la nécessité de faire évoluer les modalités de la méthode de provisionnement en 2011.

Le Produit Net Bancaire de LaSer Cofinoga à 1 089 millions d'euros est en retrait de 13% par rapport à 2010. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse d'activité en France, l'encours moyen rémunérateur diminuant de 6,3%. Au global la marge financière sur encours moyens est passé de 14% en 2010 à 12,6% en 2011, impacté par la baisse des intérêts clients, le coût moyen de refinancement étant resté stable.

En conséquence des plans de réduction de coûts et de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle mis en place ces dernières années, les charges de fonctionnement diminuent en France avec un coût salarial en baisse de 2,7%. Dans un même temps la croissance des activités à l'International a généré une progression de la masse salariale de 4,5%. La tendance négative du produit net bancaire aboutit à une détérioration du coefficient d'exploitation, à périmètre et change constants, de 43,6% en 2010 à 48,7% en 2011.

Retraité de la provision exceptionnelle de 255,4 millions d'euros, le coût du risque a évolué favorablement, l'amélioration est de plus de 22% du fait, en France, de la baisse significative des entrées en recouvrement amiable, et ce, malgré une dégradation du surendettement ; à l'International d'une baisse significative du coût du risque en Pologne.

Résultat net part du groupe : -174,4 millions d'euros

Le résultat net 2011 comprend une dépréciation des goodwill pour 32,8 millions d'euros, résultant de l'application des impairments tests annuels.

Faits Marquants 2011

- Le 29 avril 2011, le Conseil d'Administration de LaSer a nommé, à compter du 16 juin 2011, Raffaele Cicala Directeur Général Délégué de LaSer et Directeur Général de LaSer Cofinoga en remplacement de Michel Philippin.
- LaSer Cofinoga a décidé de regrouper sous un seul nom, Cofinoga, ses différentes activités de crédit à la consommation en France. Jusqu'ici, la marque Cofinoga était utilisée dans l'univers du crédit en magasin, la marque Médiatis étant utilisée dans l'univers du crédit en direct et par Internet. Trois éléments caractérisent le nouveau positionnement de la marque Cofinoga, accompagnant l'évolution des modes de vie : simplicité, innovation, esthétique. Cette image a été diffusée à partir de mi-mai au travers d'une nouvelle campagne publicitaire.
Dans le cadre de ce projet de marque unique l'absorption des sociétés Médiatis et Soficarte par LaSer Cofinoga a pris effet le 3 octobre 2011.
- En 2011, les activités de crédit à la consommation en France ont été impactées par la poursuite de la mise en place de la Loi sur le Crédit à la Consommation avec la mise en application de la durée maximum de remboursement pour les crédits renouvelables, la modification du délai de rétractation, le renforcement des contrôles de solvabilité des clients, l'obligation de formation de toutes les personnes en charge de fournir à l'emprunteur des explications sur le crédit proposé et la mise en place progressive de la refonte du taux d'usure.
- Suite à la mission de l'Autorité de Contrôle Prudentiel réalisée au dernier trimestre 2010 et portant sur le risque de crédit, les pratiques commerciales et la rentabilité, LaSer Cofinoga a reçu le rapport du Secrétariat Général de l'ACP en février 2011 suivi d'une lettre de suite reçue en juillet 2011. Cette dernière a fait l'objet, fin septembre, d'une réponse de la part de LaSer Cofinoga détaillant un plan d'actions.
- En Pologne, la fusion opérationnelle 2010 des deux entités, Sygma Bank Polska et Cetelem Pologne, s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2011 par la migration des systèmes informatiques de gestion vers un outil unique.
- Le Groupe Casino a souhaité mettre fin au partenariat qui le lie à LaSer Cofinoga en exerçant le 20 juillet 2010 le call qui l'autorise à racheter la part (40%) détenue par LaSer Cofinoga au capital de Banque du Groupe Casino. La cession des titres détenus par LaSer Cofinoga est intervenue le 7 juillet 2011. Cette transaction est incluse dans un accord global dont l'autre composante est la vente, de façon concomitante,

par Banque du Groupe Casino à LaSer Cofinoga de son encours contentieux et surendettement. Cette transaction globale est traitée en application d'IFRS 5 dans les comptes au 31 décembre 2011, comme au 31 décembre 2010.

- En Espagne, suite à l'arrêt des activités, et avec pour objectif la fermeture définitive de la succursale au 1^{er} semestre 2012, les encours à jour et retard 1-3 mois sont repris par Banco Cetelem, filiale espagnole de BNPP Personal Finance avec transfert effectif de propriété début 2012, et les encours retard, contentieux et passés à perte ont été cédés en fin d'année 2011 à la société Värde Investments Limited.
- Début 2011, la succursale de Sygma Banque en Espagne, Banco Sygma Hispania, a été victime d'une escroquerie réalisée par usurpation d'identité pour un montant total de 5,2 millions d'euros. La totalité du montant de cette fraude constitue une charge de l'exercice enregistrée en coût du risque.

3 L'activité 2011

En millions d'euros	2010	2011	Var 2011/2010
Production à 100%			
France	2 595	2 501	-3,6%
Banque Solféa	299	293	-1,8%
Europe du Nord	1 811	2 163	+ 19,5%
Pologne	575	574	-0,3%

Ces données sont à taux de change comparables et excluent les résultats de Banque du Groupe Casino.

Encours bruts gérés : 11,4 milliards d'euros, -3,3 %

En 2011, les banques de la zone euro ont durci les critères d'octroi des crédits à la consommation. La combinaison de facteurs liés à l'offre (coût du financement et contraintes de bilan) et de perceptions du risque (liées aux perspectives économiques et à la solvabilité des consommateurs) a été à l'origine de ce durcissement net. En parallèle, les demandes crédits ont continué à se contracter tout au long de l'année, évolution qui résulte d'une détérioration de la confiance des consommateurs et d'une diminution des dépenses en biens durables. (*source : Bulletin mensuel BCE Octobre 2011*)

En France, la production de crédits à fin décembre 2011 des établissements spécialisés, concernant les crédits renouvelables, prêts personnels et financement des biens d'équipement du foyer, est globalement stable par rapport à 2010, avec une production des crédits renouvelables en retrait de 6,1%. (*Source statistiques ASF*).

Dans ce contexte, l'activité de LaSer a été impactée. Les encours gérés sont de 11,4 milliards d'euros à fin 2011 en baisse de 3,3% (hors Banque du Groupe Casino).

France	7 050 -6,0%	La baisse de l'encours en France est plus particulièrement notable sur les crédits renouvelables et produits de cartes, pour lesquels LaSer a été plus impacté que la tendance du marché.
Banque Solféa	647 13,1%	La progression de l'encours est notamment liée à la part croissante des prêts photovoltaïques d'une durée contractuelle plus longue, d'où un amortissement moindre de l'encours.
Europe du Nord	2 798 13,4%	Le Royaume-Uni, qui représente 61% des encours de la zone Europe du Nord, a connu une croissance soutenue de son encours de 20% grâce à la poursuite de son développement commercial. La Scandinavie a repris une activité en croissance avec un encours de 400M€, +22%, et notamment en relançant la commercialisation de crédits en Norvège. En revanche LSN, la filiale hollandaise, a plus souffert des conditions du marché du crédit à la consommation, ainsi son encours est en baisse de 3,8% en 2011.
Pologne	774 -14,2%	La baisse des encours hors contentieux n'a pu être évitée en 2011 compte tenu des faibles niveaux de production, notamment en cross selling.
BSH	99 -69,3%	En 2009, LaSer a décidé l'arrêt de l'activité en Espagne.

Encours à fin 2011 en millions d'euros, variation 2011/2010 à taux de change constant

3.1 France

■ Activités Paiement France

En 2011, LaSer a regroupé sous la marque Cofinoga, ses activités de crédit à la consommation en France. Dans l'esprit de la nouvelle réglementation, Cofinoga s'engage à garantir à ses clients une relation de qualité fondée sur l'écoute et une offre de services adaptée à leurs besoins. La valorisation de la relation client est placée au cœur du dispositif où les collaborateurs de Cofinoga apportent conseil personnalisé et accompagnement individualisé pour guider et orienter les clients à choisir le crédit le plus adapté à l'utilisation qu'il veut en faire. Avec 1,2 milliards d'euros la production de la carte a été portée par le développement du partenariat avec l'enseigne de grande distribution Système U et le déploiement à mi-année d'une nouvelle offre carte proposant exclusivement des paiements fractionnés à durées courtes sur les enseignes du monde de l'automobile Ford et Speedy. LaSer a également lancé en 2011 une nouvelle solution de paiement en ligne : le « 3xCB », un moyen de paiement sur Internet. Tout client détenteur d'une carte bancaire Mastercard et Visa peut bénéficier d'un règlement en trois mensualités. Cette solution, en partenariat avec la société Ogone, existe déjà, entre autres, sur les sites Delamaison, BrandAlley et Tati.

En lien avec les attendus de la Loi sur le Crédit à la Consommation, les offres de paiements fractionnés en magasin en format crédit classique ont connu un fort rebond d'activité en 2011 et représente une production de 117 millions d'euros, doublant ainsi l'encours entre 2011 et 2010.

L'encours total de la France, hors partenariat CDGP, est de 6,7 milliards d'euros à fin 2011. La part de crédits à taux fixes (prêts personnels, crédits classiques et regroupements de créances) a évolué de 52% à 56% entre 2010 et 2011.

■ CDGP, Compagnie de Gestion et de Prêts, filiale commune avec E.D.S.G. (ex Quelle)

A fin 2011, l'encours de CDGP s'établit à 374 millions d'euros, soit -13% par rapport à 2010. Suite à la fin du partenariat d'ouverture de cartes avec le partenaire de vente à distance Quelle, le portefeuille de clients actifs a diminué de 25% en 2011. CDGP a toutefois poursuivi son positionnement comme une plateforme dédiée aux femmes de 35 à 55 ans, créée sous la marque Madame Privilège.fr, fournissant des bons plans, des facilités de paiement et de crédit ainsi que des services.

3.2 Banque Solféa

La Banque Solféa est la filiale commune avec Gaz de France qui offre toute une gamme de crédits amortissables orientés vers le financement d'installations énergétiques chez les particuliers. Malgré une production en baisse de 2% en 2011, la croissance de l'encours a été maintenue à 13% grâce notamment à la progression des prêts photovoltaïques et l'eco prêt à taux zéro qui sont des crédits à plus long terme.

3.3 Europe du Nord

■ Royaume-Uni

La production de LaSer UK a progressé de presque 20% passant de 1,479 milliards d'Euros en 2010 à 1,756 milliards d'Euros en 2011. Le crédit classique sur points de vente représente près de 40% du total, l'activité carte environ 30%, le financement de primes d'assurance 25% et le prêt Auto 5%.

LaSer UK a poursuivi le développement de son partenariat signé mi 2010 avec Dixons Retail, leader européen de la revente de matériel au grand public, qui a confié à LaSer la gestion de son offre de crédit à la consommation sur ses points de vente. Fly Be reste le principal partenaire sur l'activité carte de crédit.

■ Scandinavie

En 2011, le Danemark, dont l'encours est à 340 millions d'euros fin 2011 a consolidé ses positions avec ses partenaires Dansk Supermarket et El Giganten. En Norvège, la stratégie est fondée sur un repositionnement du canal d'acquisition en direct ainsi que sur la relance des courtiers.

■ Pays-Bas

Les difficultés de LaSer Nederlands en 2011 ont conduit à annoncer un plan de restructuration début 2012, provisionné fin décembre 2011.

3.4 Pologne

Syigma Bank Polska a réalisé fin juillet 2011 une migration informatique des systèmes de gestion d'ex Cetelem dans Syigma Bank Polska. L'efficacité opérationnelle qui en résulte ainsi que la baisse des flux entrant au recouvrement ont conduit à mettre en place un plan de réduction des effectifs, provisionné fin décembre 2011. En parallèle, la marque Syigma Bank est relancée notamment avec le programme « Syigma Bonus ».

4 Gestion des risques

Ce chapitre comprend notamment les informations requises par la norme IFRS 7 sur les risques relatifs aux instruments financiers que sont les prêts et créances à la clientèle, les dettes financières, et les instruments dérivés contractés dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change, en complément des informations décrites en annexes des comptes consolidés.

I. Les risques de crédit de LaSer Cofinoga

Les risques de crédit se décomposent en trois grandes natures d'exposition :

- le risque vis-à-vis de la clientèle,
- le risque vis-à-vis des établissements de crédit,
- le risque de contrepartie dans les activités de marché.

Chacune de ces expositions fait l'objet d'une gestion rigoureuse basée sur une organisation stricte du contrôle interne.

I.1. Gouvernance du risque crédit vis-à-vis de la clientèle

En 2011, la Direction du Risque de Crédit a poursuivi les travaux de centralisation, de contrôle et d'harmonisation entamés depuis sa création en janvier 2010, afin de garantir le bon encadrement des règles et l'indépendance de la Filière risque.

Les travaux sur 2011 ont visé essentiellement à renforcer le dispositif de contrôle, la traçabilité des décisions prises en local, l'homogénéité des pratiques, le tout dans un environnement de gouvernance renforcé.

I.2. Gestion du risque client

Après s'être fortement dégradés en 2009 puis significativement rétablis en 2010, les indicateurs opérationnels de risque ont conservé en 2011 leur orientation positive tant en France qu'à l'International, avec toutefois un point d'attention sur l'évolution du portefeuille en surendettement en France. Le coût du risque passe de 4,7% en 2010 à 3% en 2011 (hors éléments exceptionnels) et à 5,3 % (avec éléments exceptionnels). LaSer a, en effet, fait évoluer en 2011 certaines modalités de provisionnement (principalement sur la France) qui ont contribué à augmenter le taux de couverture du portefeuille, en intégrant de façon plus rapide les dernières évolutions constatées.

Situation de la France :

Evolution de la structure des encours et performance du recouvrement

La production de crédit en France a été fortement impactée par la Loi sur le Crédit à la Consommation (LCC) et le recentrage sur une cible de clientèle moins exposée économiquement, générant une diminution des encours à jour (-6,3% versus 2010). En parallèle, grâce à une amélioration constante des entrées au recouvrement et grâce à la performance des équipes chargées de recouvrer les créances, l'encours amiable a chuté de façon très significative (-20% depuis début 2010). Les encours judiciaires restent stables avec des performances identiques.

Le point majeur d'attention reste le portefeuille en surendettement dont les encours ont connu une progression constante depuis 2 ans (+15% depuis décembre 2009), avec une accélération lors du passage à la LCC en novembre 2010. Le point est particulièrement saillant sur le stock d'attente de plan qui a augmenté de près de 40% depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, cette dernière ayant généré:

- Un accroissement des redépôts, les personnes cherchant à bénéficier du raccourcissement de la durée des plans de 10 ans à 8 ans,
- Un retard dans le traitement des dossiers par les commissions Banque de France qui n'a pas encore été rattrapé,
- Un transfert direct des dépôts de plan des strates sains et amiables vers les attentes de plan.

En parallèle, l'allègement de la procédure de rétablissement personnel prévu par la LCC, qui permet aux Commissions Banque de France de la mettre en place sans avoir recours à une liquidation judiciaire, a favorisé les orientations vers ce type de procédure (+ 33% versus 2010 et 90% des procédures de rétablissement personnel sont sans liquidation judiciaire), au détriment des procédures de plan classique. La conséquence directe est une augmentation des pertes liées aux effacements des dettes qui ont augmenté de +75% par rapport à 2010 avec 7 millions d'euros en moyenne mensuelle contre 4 millions d'euros en 2010.

Evolution des indicateurs de qualité de la production

Les indicateurs de risque restent bien orientés en France. A l'exception du risque sur la nouvelle production Carte qui subit les effets de la LCC venant réduire le potentiel de rechargement des encours crédit. Globalement, les mesures prises en 2009 et 2010 sur la gestion et l'animation du portefeuille revolving, les règles d'or adoptées en 2011 sur les campagnes marketing et le repositionnement sur des cibles de clientèles moins fragiles permettent de conserver le risque sous contrôle.

La nouvelle stratégie sur les Prêts Personnels Classiques lancée fin 2009 a permis une meilleure maîtrise des indicateurs de risque. On constate une légère augmentation du risque à 6 mois s'expliquant par la baisse des investissements commerciaux avant le lancement de la Marque Unique en mai 2011 (forte corrélation production/ campagne et niveau de risque).

Enfin, le risque sur le regroupement de crédits est fortement porté par les générations de production de 2007 et 2008, avant resserrement des critères d'acceptation (effet de maturité). Les indicateurs sur les nouvelles productions sont stables et à un niveau satisfaisant.

Situation de l'International :

Les indicateurs de risque à l'International sont satisfaisants et la baisse des entrées au recouvrement se maintient dans l'ensemble des pays. L'évolution des modalités de provisionnement, également appliquée à l'International, a contribué à accroître le taux de couverture notamment en UK sur les encours amiables. Les impacts ont été passés en charges exceptionnelles. En parallèle, la meilleure prise en compte de la vision consolidée client a généré une couverture complémentaire sur les encours polonais et UK.

Le coût du risque à l'International (y compris les compléments de charges exceptionnelles) est en nette diminution en 2011 (- 42% par rapport à 2010). L'impayé sur encours décroît dans tous les pays sauf en UK où il reste stable. On note une très forte baisse du montant de l'impayé en Pologne et en Espagne, grâce à de bonnes performances du recouvrement sur un portefeuille majoritairement en run-off.

Evolution des encours et performance du recouvrement

Sur l'International, les encours à jour augmentent de façon significative chez LaSer UK et LaSer Nordic, (respectivement + 20% et + 28%) grâce à une activité en forte croissance tirée par le secteur Retail mais également, au Danemark et en Norvège, par les canaux Direct et Brokers. En parallèle, chez LaSer Pologne et LaSer Nederland, les encours à jour baissent : en Pologne, sous l'effet de la décroissance des encours de crédits renouvelables mis en run-off en 2009 et aux Pays-Bas, en raison du ralentissement de l'activité, notamment dans le secteur Retail.

Sous l'effet combiné d'une forte baisse des entrées et de l'efficacité du recouvrement, les encours amiables sont globalement dans tous les pays, soit stables, soit en forte décroissance, notamment aux Pays-Bas (- 27%) mais surtout en Pologne (-43%). En UK, les flux d'entrées sur le portefeuille Financial Difficulties, qui ont été importants pendant la période de crise (fin 2008-début 2010) ont fortement diminué (-70% en nombre depuis mi- 2009) et le stock s'est stabilisé. Des actions spécifiques ont été mises en place au recouvrement en 2011 afin de challenger et d'optimiser l'ensemble du process sur ce portefeuille.

Dans l'ensemble des pays, les encours judiciaires sont globalement stables en pourcentage de l'encours total. On notera que l'essentiel du portefeuille contentieux en Pologne (70%) est constitué du portefeuille de crédits renouvelables en run-off.

Evolution des indicateurs de qualité de la production

Les indicateurs de risque sur les nouvelles productions sont globalement bien orientés.

En Pologne, la baisse des indicateurs de risque à 12 mois se poursuit sur la carte et le crédit classique et sont stables sur le portefeuille Courtiers (dont l'activité sera totalement stoppée au 01/01/2012). La politique risque mise en place suite à la crise de 2009 a démontré son efficacité. On retiendra comme fait marquant sur l'année la bascule informatique en juillet 2011 du portefeuille ex-Cetelem (intégré en 2009) sur le système de gestion de Sygma Bank Polska

En UK, les indicateurs sont globalement satisfaisants sur la carte, notamment Bancaire, grâce à une activité soutenue sur l'activité Retail et sur les opérations de Balance Transfer, et bien orientés dans l'ensemble sur les activités de crédit classique en magasin.

Au Danemark, les indicateurs sont en amélioration par rapport à 2010 sur le Retail (grâce à une bonne animation commerciale des partenaires et à la nouvelle gamme de produits) et sur le Direct (où le processus d'acceptation a été révisé en 2010). En Norvège, la politique d'acceptation sur le Direct Broker a été révisée en début d'année sur les consolidations de créance, permettant de mieux sécuriser le développement de ce canal.

Aux Pays-Bas, très forte baisse de l'activité Retail avec des indicateurs à la production maîtrisés. Les indicateurs de risque sur le Direct restent en ligne avec 2010. La politique d'acceptation a été durcie en 2011 sur le Retail et le Direct. La production issue du lancement du canal Broker fait l'objet d'un contrôle renforcé.

Le détail de l'exposition au risque client de LaSer Cofinoga, ainsi que l'analyse par durée résiduelle, figurent en annexes des comptes consolidés.

1.3. Risque de contrepartie sur opérations de marché

L'objectif de la gestion du risque de contrepartie est d'éviter de traiter avec des contreparties susceptibles de faire défaut.

LaSer Cofinoga et ses filiales ne peuvent traiter des opérations de trésorerie et de dérivés qu'avec des contreparties autorisées au préalable par le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga. Les contreparties autorisées sont choisies uniquement parmi des signatures bancaires françaises et internationales de premier plan. Des montants et durées maximum sont attribués à chaque contrepartie en fonction de leur rating et de l'analyse de leur santé financière. Ces limites sont analysées chaque trimestre, leur maintien ainsi que toute modification -en montant et/ou en durée- font l'objet d'une validation préalable par le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga.

Ainsi, en 2011 plusieurs contreparties ont été suspendues ou diminuées à titre préventif, essentiellement parmi les banques portugaises, ainsi que dans d'autres pays d'Europe.

De plus, la Direction Finance et Croissance Externe peut prendre à tout moment, sans attendre la tenue d'un Conseil, toute mesure visant à réduire la durée ou le montant maximum autorisés, voire à interdire toute nouvelle opération avec une contrepartie. Ces mesures sont ensuite validées par le Conseil.

A ce jour 37 contreparties sont autorisées dont 96% notées Aaa et Aa, toutes situées en Europe dont 88% en France.

Répartition du portefeuille d'instruments dérivés selon la note de la contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur nominale	Juste valeur positive	Valeur nominale	Juste valeur positive
A	190	-	726	-
Aa	12 158	125	12 199	115
TOTAL	12 348	125	12 925	115

Répartition des prêts et créances sur établissement de crédit selon la note de contrepartie :

(en millions d'euros)	31/12/2011
Moody's P-1	1 155
Moody's P-2	61
Fitch F+1	49
Autres	4
TOTAL	1 269

II. Les risques opérationnels de LaSer Cofinoga

LaSer Cofinoga fait partie du périmètre homologué en AMA, approche de mesure avancée, du groupe BNP Paribas et à ce titre LaSer Cofinoga a mis en place un dispositif avancé relatif à la gestion des risques et à leur mesure. Néanmoins la méthode de calcul utilisée pour le calcul de son propre ratio de solvabilité est en méthode standard.

Les éléments relatifs au contrôle interne sont complètement intégrés dans l'évaluation des risques opérationnels.

Le cadre de gestion des risques opérationnels comporte :

- Une fonction dédiée, indépendante et un réseau de correspondants permettant de couvrir les activités consolidées par LaSer Cofinoga,
- Une gouvernance des risques au niveau du groupe avec la tenue d'un comité mensuel de contrôle interne qui traite du risque opérationnel ainsi que de l'ensemble des sujets de contrôle interne,
- Un système de mesure et d'analyse des risques avérés et potentiels,
- Un reporting régulier auprès des dirigeants,
- Un pilotage des plans d'actions permettant de diminuer la fréquence et la gravité des risques étudiés et constatés.

La méthode déployée s'appuie sur une cartographie des processus effectuée dans l'ensemble des entités de LaSer Cofinoga.

En 2011, LaSer Cofinoga a déployé un outil permettant de recenser l'ensemble des dispositifs de maîtrise des risques qui s'articule autour du recensement des procédures, éléments d'animations (Formations, Reportings, Comités...), plan de continuité d'activité, assurances et contrôles. Le déploiement de cet outil permet de donner davantage de visibilité sur les risques encourus et favorise l'ajustement des plans de contrôles afin de réduire les risques les plus lourds.

La phase 1 de déploiement concernant les cartographies de Risque s'est achevée sur 2011 et la phase 2 relative à la finalisation du recensement de l'ensemble des dispositifs se terminera au début de l'exercice 2012.

La mise en œuvre de la méthodologie du groupe est placée sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Permanent.

III. Ratio de solvabilité (non audité par le collège des Commissaires aux comptes)

III.1. Composition des fonds propres réglementaires

En millions d'euros, à fin Décembre

	2011	2010
Capital & primes d'émission	193,8	193,8
Réserves & report à nouveau	1 120,6	1 095,7
Intérêts minoritaires	16,4	20,0
Résultat net de l'exercice (net de dividendes à distribuer)	-174,4	43,6
Déduction des fonds propres de base	-300,5	-345,4
Fonds Propres Tier 1	855,9	1 007,7
Fonds propres complémentaires	320,0	400,0
Déductions des fonds propres de base & complémentaires		
Total des fonds propres pour le calcul du ratio de solvabilité	1 175,9	1 407,7

III.2. Calcul du ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité, au 31/12/2011 est établi selon les règles Bâle II. Le Groupe a appliqué les dispositions de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit à compter du 1^{er} janvier 2008. Les exigences de fonds propres au titre du risque de crédit ont été calculées en appliquant l'approche standard. Les exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ont été

déterminées en appliquant l'approche standard, excepté pour certaines entités exerçant une activité non crédit pour lesquelles l'approche de base a été retenue.

Au 31 décembre 2011, le ratio de solvabilité européen de LaSer Cofinoga est de 12,4%, 9,0% en Tier 1 contre 12,7% et 9,1% en tier 1 au 31 décembre 2010.

	2011	2010
Fonds propres Tier 1	855,9	1 007,7
Total des fonds propres	1 175,9	1 407,7
Risque de crédit	7 665,5	9 029,3
Risque opérationnel	1 849,9	2 041,8
Ratio de solvabilité Tier 1	9,00%	9,10%
Ratio de solvabilité total	12,36%	12,72%

IV. Les risques de marché de LaSer Cofinoga

IV.1. Le risque de liquidité

Depuis l'augmentation de la participation de BNP Paribas au capital de LaSer en 2005, LaSer Cofinoga a directement accès aux refinancements proposés par BNP Paribas. De plus, LaSer Cofinoga continue à émettre sur les marchés financiers.

A ce jour, aucune difficulté de financement du plan 2012 n'est envisagée grâce à l'ensemble des possibilités de financement dont LaSer Cofinoga dispose.

Refinancements levés par LaSer Cofinoga en 2011, en cours au 31/12/2011 :

Certificat de dépôt : 2 465,5 millions d'euros

Bons à moyen terme négociables : 201 millions d'euros

Emprunts levés auprès de BNP Paribas : 1 352,5 millions d'euros

Répartition des refinancements

Structure du refinancement au 31/12/2011 de LaSer Cofinoga, en valeur nominale

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actions de préférence (*)	180	180
Emprunts obligataires subordonnés	400	400
Emprunts obligataires	300	656
Emprunts à terme	5 264	5 006
Titres de Créances Négociables (Certificats de Dépôt, Bons à Moyen Terme Négociables)	3 571	4 132
Emprunts SFEF (**)	126	166
TOTAL	9 841	10 540

(*) Instruments classés en capitaux propres selon les normes IFRS.

(**) L'évolution entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011 correspond à des remboursements intervenus courant 2011 (41 M€) et à la variation du taux de change sur la partie de ces emprunts libellée en USD.

Les actions de préférence, emprunts obligataires subordonnés et emprunts obligataires sont cotés sur la place du Luxembourg, leur détail par opération est le suivant :

Opérations	Nominal	Devise	Echéance
Emprunts obligataires	150 000 000	EUR	26/03/14
	150 000 000	EUR	26/03/14
Emprunts obligataires subordonnés	200 000 000	EUR	04/10/16
	100 000 000	EUR	04/10/16
	100 000 000	EUR	04/10/16
Actions de préférence	100 000 000	EUR	Perpétuel, 1 ^{ère} date de call : 11/03/13
	50 000 000	EUR	15/01/14
	30 000 000	EUR	15/01/14

Les filiales internationales sont refinancées :

- par LaSer Cofinoga au moyen de prêts intra groupe. Les ressources ainsi prêtées par LaSer Cofinoga à ses filiales internationales proviennent de tirages sur les lignes BNPP et de ressources levées par LaSer Cofinoga sur les marchés financiers.
- par des lignes bancaires négociées et validées par la Direction Finance et Croissance Externe de LaSer Cofinoga.

Gestion du risque de liquidité

Les prévisions de besoins de financement mensuels sont établies sur une période de trois années glissantes, et mettent en évidence les besoins à court et long terme de chaque entité financée et de LaSer Cofinoga en consolidé. Cela permet d'optimiser la planification de la mise en place de nouveaux financements.

LaSer Cofinoga ne fait pas de transformation : les actifs présents au bilan sont couverts en liquidité par des ressources de même maturité.

Ratio de liquidité

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 30 juin 2010, le ratio de liquidité de LaSer Cofinoga est calculé sur base sociale. Ce ratio mesure l'impasse potentielle de liquidité à court terme (1 mois), il s'établit au 31 décembre 2011 à 115% pour LaSer Cofinoga, au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

LaSer Cofinoga bénéficie d'un engagement de refinancement par BNPP et n'a donc pas nécessité à lever des ressources très en avance. De ce fait, Le ratio de liquidité est suivi de façon à rester très proche de la norme de 100%.

Les autres filiales du groupe LaSer Cofinoga, soumises à ce ratio, respectent aussi le minimum réglementaire.

L'analyse des échéances contractuelles des passifs financiers au 31-12-2011 et la répartition géographique des dettes financières figurent en annexes des comptes consolidés.

IV.2. Le risque de taux

Pour insensibiliser sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêt, LaSer Cofinoga couvre totalement son risque de taux.

- Concernant les emplois à taux fixe, les ressources affectées sont soit levées directement à taux fixe, soit levées à taux variable puis transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance;
- Concernant les emplois à taux révisable, les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période. Au-delà de trois mois, les ressources à taux variable peuvent être transformées ou plafonnées à taux fixe, dans la limite des emplois présents au bilan à la date de l'analyse.

La ventilation de la valeur nominale des instruments dérivés par durée résiduelle figure en annexe des comptes consolidés.

Efficacité des couvertures

La relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts classés en couverture de juste valeur a évolué de la façon suivante sur la période concernée.

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture, coupons inclus	119	313	110	184
- <i>Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	(13)	(28)	(17)	(19)
- <i>Coupons courus sur instruments financiers</i>	(15)	(41)	(13)	(48)
Juste valeur des dérivés de couverture, pied de coupon	91	244	80	117
Ecart de réévaluation des crédits clients couverts en taux	242		97	
Ecart de réévaluation des dettes (refinancement)		88		60
Ecart de réévaluation des emprunts SFEF		(1)		0
Réévaluation des dettes en devise - change		2		0
TOTAL	333	333	177	177

L'impact financier d'une variation des taux d'intérêt sur le coût de refinancement de LaSer Cofinoga est neutralisé par sa capacité à ajuster ses barèmes clients en conséquence, dans le respect des taux de l'usure, en France comme à l'International.

IV.3. Le risque de change

Le risque de change lié à un financement dans une autre devise que l'euro fait systématiquement l'objet d'une couverture : Zloty polonais, Livre Sterling, Couronnes danoise et norvégienne.

Les titres de participation des filiales hors zone euro, les avances en capital notionnel des succursales hors zone euro et les résultats de ces entités ne font pas l'objet d'une couverture.

V. Notations Moody's de LaSer Cofinoga

Le 13 décembre 2011, à la suite de la baisse d'un cran du rating de BNP Paribas, Moody's a abaissé le rating de LaSer Cofinoga d'un cran aussi, soit de A1 à A2. Les ratings de LaSer Cofinoga sont placés sous revue à la baisse en raison de la détérioration de l'environnement macro économique et des changements réglementaires qui doivent conduire LaSer Cofinoga à adapter son business model. Le soutien de BNP Paribas, notamment en matière de refinancement assuré à LaSer Cofinoga, reste un des critères très positifs de la notation de LaSer Cofinoga.

Moody's souligne le solide positionnement de LaSer Cofinoga sur le marché du crédit à la consommation et des cartes privatives en France et dans d'autres pays d'Europe, son expertise en matière de gestion du risque, et son accès à la liquidité grâce à son actionnaire à 50% BNP Paribas (Aa3/P1).

Long terme :	A2
Court terme :	Prime 1
Solidité financière :	C-
Dettes subordonnées :	A3
Perspective :	ratings sous revue pour baisse potentielle

5 Ressources Humaines

L'effectif total de LaSer Cofinoga (hors Banque du Groupe Casino) est de 5 560 personnes à fin décembre 2011 contre 5 891 à fin décembre 2010. Cette évolution est la conséquence d'une baisse concentrée sur la France (-183) et la Pologne (-179) en lien avec le plan d'amélioration continue du volet « efficacité opérationnelle » des plans de transformation de ces deux pays. En France, la perte d'effectif correspond également à une baisse d'activité conjoncturelle. A l'inverse, les effectifs de la filiale anglaise progresse (+97).

La politique RH intègre dans son plan d'action les conclusions de l'enquête sur l'Indice de Mobilisation des Entreprises, menée pour la première fois, auprès de l'ensemble des collaborateurs LaSer en 2011. Il s'articule autour de trois axes : la compréhension de la stratégie, de la vocation de LaSer et des besoins clients (médiations de communication, programme Culture & postures managériales, formations à l'offre...), l'employabilité des

collaborateurs et leur agilité dans l'entreprise (dispositifs de mobilité, nouvel outil d'entretien annuel, ...), les conditions de travail (déploiement du télétravail, démarche de prévention des risques psycho-sociaux, actions pour réduire l'absentéisme...). Les exemples ci-après illustrent concrètement les 3 enjeux révélés par l'enquête.

Pour répondre aux nouveaux besoins stratégiques et réglementaires de l'entreprise, les programmes de formation se sont intensifiés : la filiale Danoise, par l'intermédiaire de la BNP PARIBAS, a intégré un programme européen « enlighteen your career », en Pologne la formation a été ciblée autour de 3 axes : les langues (130 collaborateurs concernés), les métiers (recouvrement amiable et la vente crédit), le partenariat avec la filière universitaire « Student's internship ». En France, le service formation a procédé à des travaux d'ingénierie pédagogique (conception de programmes et déploiement) autour de deux axes : la loi sur le crédit à la consommation et sur les offres LaSer.

Près de 300 salariés ont bénéficié d'une mobilité en 2011, dans le groupe, ou dans leur métier. La mobilité interne a été facilitée par la mise en place en 2010 d'un ensemble d'outils : les revues de personnel et les comités de carrière, le CV interne, les comités emploi, la publication de l'ensemble des postes disponibles. En 2011, un processus d'identification et de suivi des collaborateurs éligibles ou demandeurs de mobilité, le renfort des « échanges » avec les groupes BNP PARIBAS & Galeries Lafayette, la refonte des offres internes et la professionnalisation des RRH à la gestion individuelle des carrières sont venus compléter le dispositif.

Le développement des « talents » des collaborateurs a été renforcé par la création d'un « operations assesment centre » dans notre filiale anglaise et notre filiale Polonaise a ouvert sa 1^{ère} promotion du « Management Academy Project ».

De nouveaux outils d'entretiens annuels d'évaluation ont été mis en place en France mais aussi aux Pays-Bas et en Pologne. L'objectif en France est de formaliser 100% des entretiens et faciliter en 2012 la mise en place d'une gestion différenciée des carrières.

LaSer a lancé une expérimentation en France sur le télétravail à domicile alterné. Dans un premier temps, ce sont près de 70 collaborateurs qui se sont portés volontaires avec le soutien de leurs managers, sur les activités de back office opérationnel, de la relation clientèle et du recouvrement. Tous les acteurs de ce projet expérimental se mobilisent pour tendre vers un modèle expert visant à rendre pérenne cette organisation du travail car elle favorise réellement l'engagement des salariés au travers des valeurs de confiance, de responsabilisation, de bien-être tout en améliorant leur performance opérationnelle.

Le dispositif de mécénat de compétences participe également à renforcer la mobilisation des collaborateurs en leur permettant d'intervenir sur leur temps de travail auprès d'associations d'utilités publiques. Qu'il s'agisse d'intervenir auprès d'associations partenaires ou auprès d'autres acteurs du secteur tiers, LaSer a permis à 21 collaborateurs de choisir leur domaine d'intervention et leur mission.

Le programme Culture et Postures managériales, initié en 2010 se concrétise en 2011 avec le partage de la définition de la vocation de LaSer, entreprise entrepreneuriale avec un mode de gouvernance associé, un cadre de références, un ensemble de règles clarifiant les postures attendues, illustré par cinq fondamentaux: coopération et partage, rigueur, écoute et compréhension clients, énergie, responsabilisation. La démarche se veut avant tout pratique au travers de plans d'actions définis lors des séminaires de cohésion et de cohérence des Comités de direction, pour déclinaison en 2012 à l'ensemble des managers.

6 Perspectives 2012

La conjonction de facteurs économiques et réglementaires défavorables a conduit LaSer à élaborer des projets de restructuration et de plan de redressement de ses filiales.

Pour assurer la pérennité de l'entreprise, et faire face à la baisse d'activité et des marges, l'organisation de LaSer évoluera dès début 2012 avec trois axes directeurs :

- Se focaliser sur les activités cœur
- Simplifier l'organisation
- Rétablir la rentabilité structurelle de l'activité cœur du crédit.

Ainsi, un projet de redimensionnement des équipes a été élaboré sur la base d'une suppression nette pour LaSer Cofinoga de 433 postes en France. Dans ce cadre, un projet de plan de sauvegarde de l'emploi a été remis au Comité Central d'Entreprise le 20 janvier 2012.

7 Rapport Financier

7.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2011

7.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

7.3 Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011

7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2011

7.5 Annexes aux comptes consolidés

7.6 Résultats sociaux de LaSer Cofinoga SA

LaSer Cofinoga SA est la société mère du Groupe LaSer Cofinoga, en tant que telle ses résultats ne reflètent pas l'activité de LaSer Cofinoga dans sa globalité. En 2011 le résultat net a été de 54,5 millions d'euros.

Echéancier des dettes fournisseurs au 31-12-2011 :

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce introduit par la loi de modernisation de l'économie (« LME »), ci-joint la décomposition des dettes fournisseurs à la clôture par durée restant à courir :

em milliers d'euros

	moins de 30 jours	30 à 60 jours	plus de 60 jours	Total
Comptes annuels 2011	22	14	-	36
Comptes annuels 2010	106	- 26	-	80

LASER COFINOGA

BILAN CONSOLIDE

ACTIF <i>(Montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010	PASSIF <i>(Montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Caisses, Banques centrales	89 849	26 041	Banques centrales		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 468	5 047	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 459	3 610
Instrumentes dérivés de couverture	118 680	109 703	Instrumentes dérivés de couverture	312 666	184 007
Actifs financiers disponibles à la vente	83 140	105 391	Dettes envers les établissements de crédit	5 345 918	5 070 355
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 269 277	1 464 925	Dettes envers la clientèle	189 879	243 169
Prêts et créances sur la clientèle	9 145 245	9 780 797	Dettes représentées par un titre	3 918 389	4 836 597
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	241 915	96 762			
Actifs d'impôts courants	17 052	15 307	Passifs d'impôts courants	6 423	4 669
Actifs d'impôts différés	291 358	193 251	Passifs d'impôts différés	318	636
Comptes de régularisation et actifs divers	165 364	120 210	Comptes de régularisation et passifs divers	312 511	303 900
			Provisions pour risques et charges	22 189	17 531
Actifs non courants destinés à être cédés	81 387	321 263	Dettes subordonnées	456 346	441 399
			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	121 716	169 092
			CAPITAUX PROPRES	1 163 269	1 360 353
			CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	960 604	1 154 134
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 474	1 862	Capital et réserves liées	203 966	203 966
Immobilisations corporelles	43 777	47 285	Réserves consolidées	977 425	933 868
Immobilisations incorporelles	75 396	82 181	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-46 377	-27 287
Ecarts d'acquisition	228 701	265 293	Résultat net - part du groupe	-174 410	43 587
			Intérêts minoritaires	202 665	206 219
TOTAL ACTIF	11 860 083	12 635 318	TOTAL PASSIF	11 860 083	12 635 318

LASER COFINOGA

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
+ Intérêts et produits assimilés	938 194	1 008 142
+ Reprise de provision pour perte de marge future	128 655	135 689
- Intérêts et charges assimilées	-175 984	-143 364
+ Commissions (produits)	214 700	270 988
- Commissions (charges)	-31 244	-35 606
+/- Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat	45	-167
+ Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	214	-247
+ Produits des autres activités	17 440	19 090
- Charges des autres activités	-2 682	-2 676
PRODUIT NET BANCAIRE	1 089 338	1 251 849
- Charges générales d'exploitation	-508 771	-504 543
- Dot. amort. et dépréc. immob. corporelles & incorporelles	-38 973	-33 429
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	541 594	713 877
- Coût du risque	-658 244	-504 231
- Dotation aux provisions pour perte de marge future	-85 361	-125 914
RESULTAT D'EXPLOITATION	-202 011	83 732
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	612	309
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	125	937
- Variation de valeur des écarts d'acquisition	-32 800	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-234 074	84 978
- Impôts sur les bénéfices	70 272	-18 750
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-3 623	-10 185
RESULTAT NET	-167 425	56 043
<i>Part du Groupe</i>	<i>-174 410</i>	<i>43 587</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>6 985</i>	<i>12 456</i>
Résultat par action (en euros)	-26,20	6,55
Résultat par action des activités poursuivies (en euros)	-25,66	8,08

LASER COFINOGA

RESULTAT NET

ET

GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(Montants en milliers d' euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	-167 425	56 043
<i><u>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</u></i>		
Ecarts de conversion des filiales étrangères	-18 416	10 191
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-356	-726
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	-568	1 643
Impôts relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	218	-316
Total des gains et des pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-19 122	10 792
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-186 547	66 835
<i>Part du Groupe</i>	<i>-193 532</i>	<i>54 379</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>6 985</i>	<i>12 456</i>

LASER COFINOGA
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Variation des capitaux propres consolidés du 31/12/2009 au 31/12/2011

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	Capital et réserves liées		Réserves consolidées		Résultat net part du groupe	Capitaux propres consolidés part du groupe	Minoritaires	Capitaux propres consolidés de l'ensemble
	Capital (1)	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Capitaux propres au 31/12/2009	100 000	103 966	871 923	-40 105	63 980	1 099 764	204 375	1 304 139
Affectation du résultat			63 980		-63 980	0		0
Capitaux propres au 1/01/2010	100 000	103 966	935 903	-40 105	0	1 099 764	204 375	1 304 139
Résultat de l'exercice 2010					43 587	43 587	12 456	56 043
Gains et pertes comptabilisés directement par capitaux propres.				10 792		10 792		10 792
Résultat global de la période				10 792	43 587	54 379	12 456	66 835
Augmentation / diminution de capital						0		0
Distribution de dividendes						0	-10 612	-10 612
Variation de périmètre			64	-64		0		0
Autres mouvements			-2 099	2 090		-9	0	-9
Capitaux propres au 31/12/2010	100 000	103 966	933 868	-27 287	43 587	1 154 134	206 219	1 360 353
Affectation du résultat			43 587		-43 587	0		0
Capitaux propres au 1/01/2011	100 000	103 966	977 455	-27 287	0	1 154 134	206 219	1 360 353
Résultat de l'exercice 2011					-174 410	-174 410	6 985	-167 425
Gains et pertes comptabilisés directement par capitaux propres.				-19 122		-19 122		-19 122
Résultat global de la période				-19 122	-174 410	-193 532	6 985	-186 547
Augmentation / diminution de capital						0		0
Distribution de dividendes						0	-10 539	-10 539
Variation de périmètre						0		0
Autres mouvements			-30	32		2	0	2
Capitaux propres au 31/12/2011	100 000	103 966	977 425	-46 377	-174 410	960 604	202 665	1 163 269

(1) Le capital social de LaSer Cofinoga S.A. est composé de 6 655 960 actions dont la valeur nominale est de 15,02 Euros

LASER COFINOGA

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(Montants en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant impôts des activités conservées	-234 074	84 978
Résultat avant impôts des activités cédées ou en cours de cession	-19 509	-13 344
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	39 223	33 744
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations (1)	32 667	-43
+/- Dotations nettes aux provisions et décote.	104 018	183 861
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-612	-308
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement (2)	11 980	-931
+/- Autres mouvements non monétaires	68 074	-1 263
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	255 350	215 060
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (3a)	753 219	-1 955 881
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (4)	399 475	316 288
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (3b)	16 699	1 130 581
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-8 573	26 461
- Impôts versés	-15 057	-76 473
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 145 763	-559 024
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	1 147 530	-272 330
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (5)	45 921	62 481
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-30 642	-19 447
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	15 279	43 034
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-10 295	-10 637
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (6)	-914 668	380 713
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-924 963	370 076
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	379	184
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE (A + B + C + D)	238 225	140 964
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</i>	<i>1 147 530</i>	<i>-272 330</i>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</i>	<i>15 279</i>	<i>43 034</i>
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</i>	<i>-924 963</i>	<i>370 076</i>
<i>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</i>	<i>379</i>	<i>184</i>
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A L'OUVERTURE	220 643	79 679
<i>dont trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession</i>	<i>-170</i>	<i>6 920</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF ET PASSIF)	26 068	36 018
COMPTES (ACTIF ET PASSIF) ET PRETS/EMPRUNTS A VUE AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	194 575	43 661
TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE A LA CLOTURE	458 868	220 643
<i>dont trésorerie des activités arrêtées ou en cours de cession</i>	<i>0</i>	<i>-170</i>
CAISSE, BANQUES CENTRALES (ACTIF ET PASSIF)	89 849	26 068
COMPTES (ACTIF ET PASSIF) ET PRETS/EMPRUNTS A VUE AUPRES DES ETAB. DE CREDIT	369 019	194 575
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	238 225	140 964

(1) 2011: dont dépréciation de goodwill (32,8 M€)

(2) 2011: dont impact de la cession des titres Banque Casino.

(3) 2010: Une réserve de liquidité avait été constituée, en 2009, en Bons du Trésor et Certificats de Dépôts de la CDC ("opérations affectant des actifs ou passifs financiers") [3b]. En 2010, la majeure partie de cette réserve a été renouvelée par des prêts à terme ("opérations avec les établissements de crédit") [3a].

2011: Variation des prêts / emprunts à terme (+815 M €), prêts subordonnés (+4 M€) et des contrats d'Annexes de Remise en Garantie (-66 M€)

(4) 2010: Diminution de l'encours client.

2011: Diminution de l'encours client et assimilés (+440 M €) et remboursement emprunt SFEF (-40 M€)

(5) 2010: Encaissement du complément de prix du cession du Portugal et règlement du solde de l'achat de Cetelem Pologne

2011: Cession de Banque Casino et rachat d'une partie de leur encours.

(6) 2010: Emission nette de TCN (+ 1 129 M€) et remboursement net d'emprunts obligataires (- 751 M€)

2011: Remboursement net de TCN (- 561 M€) et remboursement net d'emprunts obligataires (- 354 M€)

LASER COFINOGA

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

31/12/2011

Les comptes consolidés annuels du Groupe LaSer Cofinoga sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2012, précédé du Comité d'Audit du 17 février 2012.

FAITS MARQUANTS

A- Evolution des modalités de provisionnement des encours clients

Au cours de l'exercice 2011, LaSer Cofinoga a initié des travaux de back-testing des méthodes de provisionnement du risque clients (rapprochement entre les pertes estimées et les pertes réelles). Cette révision s'inscrit dans un contexte de dégradation économique et d'évolutions législatives en France concernant le crédit à la consommation.

L'ensemble de ces constats a conduit le Groupe à faire évoluer en 2011 le modèle statistique utilisé pour déterminer le provisionnement du risque de crédit, avec pour objectif la généralisation d'une approche fondée sur les encaissements par génération d'origine.

En outre, concernant le portefeuille des créances à jour issues du Surendettement, deux catégories sont distinguées :

- les encours Surendettement pour lesquels la restructuration présente des modalités spécifiques (période de différé de paiement non terminée et/ou sommes restant à recouvrer à l'issue du plan)
- les encours Surendettement pour lesquels la restructuration de l'échéancier a abouti à la mise en place d'un plan sans modalités spécifiques.

Au 31/12/2011, à la suite des évolutions législatives récentes et des travaux de back-testing, les deux catégories de ce portefeuille font l'objet d'un traitement uniforme avec l'évaluation d'une provision pour risque de crédit calculée selon les nouvelles modalités. L'évolution par rapport à l'arrêté du 31/12/2010 porte sur les encours Surendettement de la seconde catégorie présentée ci-dessus : au 31/12/2010, ils faisaient uniquement l'objet d'une dépréciation résultant principalement de l'actualisation, au taux d'origine du contrat, des cash-flows futurs issus de la restructuration. Le changement des modalités de couverture des encours Surendettement de la seconde catégorie représente un complément de provision de 85 M€ à fin 2011.

Les impacts globaux de ces changements de modalités de provisionnement des encours clients représentent une charge de 268 M€ au titre de l'exercice 2011 (France 256 M€ ; International 12 M€) et sont présentés en « Coût du Risque » et en « Dotations aux provisions pour perte de marge future ».

B- Réorganisation du Groupe et évaluation des écarts d'acquisition

La réorganisation du Groupe intervenue au second semestre 2011 a nécessité la révision des secteurs opérationnels du Groupe et, donc par symétrie, des Unités Génératrices de Trésorerie, utilisées pour les tests de d'impairment des écarts d'acquisition.

En dehors du partenariat sans contrôle exclusif, Banque Solféa, constitutif d'une UGT, le Groupe s'organise aujourd'hui sur la base de trois ensembles, formant les nouvelles UGT :

- France : crédit et non crédit,
- Europe du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Norvège) : crédit,
- Pologne : crédit

Chacun de ces trois ensembles développe spécifiquement ses orientations stratégiques, les conséquences en termes de rentabilité s'appréciant séparément avec notamment, la création d'un reporting de même niveau pour la Direction Générale et les actionnaires.

Affectation des écarts d'acquisition suite à l'évolution du périmètre des UGT en 2011

Selon les principes énoncés par la norme IAS 36 concernant la modification de la composition d'une ou plusieurs UGT, les écarts d'acquisition ont été affectés sur les 4 nouvelles UGT décrites ci-avant sur la base des écarts d'acquisition de chacune des entités concernées.

Le tableau ci-dessous synthétise le passage des UGT 2010 aux UGT 2011 pour les écarts d'acquisition existants à l'ouverture de l'exercice.

en Millions d'euros

UGT au 01.01.2011	Total	Affectation aux UGT 31.12.2011				Total
		France	Europe du Nord	Pologne	Banque Solféa	
LMFS (offre à la clientèle commercialisée dans le cadre de partenariats avec la Distribution)	224	1	177	46	0	224
LCF (offre de crédit à la clientèle commercialisée en direct ou par l'intermédiaire de courtiers)	32	32	0	0	0	32
Banque Solféa	9	0	0	0	9	9
TOTAL	265	33	177	46	9	265

Dépréciation des écarts d'acquisition

Conformément aux principes indiqués au paragraphe 1.3.6 et sur la base du plan d'affaires actualisé du Groupe, une dépréciation de 33 M€ a été constatée au 31 décembre 2011 sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT France ; cette dépréciation porte sur la totalité de l'écart d'acquisition existant affecté à cette UGT.

C- Evènements postérieurs à la clôture

La conjonction de facteurs économiques (crise financière, baisse constante du marché du crédit à la consommation) et législatifs (dispositions de la nouvelle Loi sur le Crédit à la Consommation, particulièrement défavorables pour le crédit renouvelable) ont conduit le Groupe à élaborer un projet de restructuration comprenant un redimensionnement des équipes.

Le Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga du 19 janvier 2012 a autorisé le projet de Plan de Sauvegarde de l'Emploi qui a été remis au Comité Central d'Entreprise du 20 janvier 2012 pour être discuté à celui du 13 février 2012. Ce projet comporte une suppression nette de 433 postes pour LaSer Cofinoga en France.

Le coût de ces mesures sera enregistré dans les comptes de l'exercice 2012 conformément aux principes de la norme IAS 19.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes généraux d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards »), tel qu'adopté par l'Union Européenne et en vigueur à cette date. Ce référentiel comprend : les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales (IAS), les textes du comité permanent d'interprétation « Standing Interpretations Committee » (SIC) et du comité d'interprétation des normes d'information financière internationales « International Financial Reporting Interpretations Committee » (IFRIC).

Les nouvelles normes d'application obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2011 n'ont pas d'impact sur les comptes de LaSer Cofinoga.

Il n'a été effectué aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes dont la date d'application effective est postérieure au 1^{er} janvier 2012 et qui auraient une incidence sur les comptes du Groupe.

- ***Format des états de synthèse IFRS***

En termes de présentation, le Groupe applique les dispositions de la recommandation 2009-R.04 du 2 Juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) qui précise le format des états de synthèse des établissements de crédit sous le référentiel comptable international IFRS.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de LaSer Cofinoga SA et les comptes des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe. Les comptes des filiales étrangères, établis selon les règles comptables locales, ont été retraités, afin d'être conformes aux principes comptables adoptés par le Groupe au 31 décembre 2011.

- ***Recours à des estimations***

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction du Groupe l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Cet exercice suppose de la part de la Direction l'exercice d'un jugement et l'utilisation des informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats définitifs des opérations pour lesquelles la Direction a eu recours à des estimations pourront s'avérer différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses portent en particulier sur :

- les provisions pour risques et charges,
- les dépréciations pour créances douteuses,
- les tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels et les titres de participation,
- la juste valeur des instruments financiers.

- ***Gestion des risques financiers***

Par sa gestion des risques financiers, le Groupe protège son résultat contre les risques de marché (taux et change), contre le risque de contrepartie et contre le risque de liquidité.

Aucun risque financier majeur n'est identifié par le Groupe.

1.2. Principes et modalités de consolidation

1.2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent l'ensemble des entreprises qui sont sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable dont la consolidation présente un caractère significatif pour le Groupe ; ces entreprises sont respectivement consolidées selon les méthodes de l'intégration globale, de l'intégration proportionnelle ou de la mise en équivalence. La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels, dès lors qu'ils sont exerçables.

1.2.2. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés distinctement dans le résultat net consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. Ces intérêts minoritaires représentent notamment les droits des détenteurs des actions de préférence émis par le Groupe et classés comme des instruments de capitaux propres.

Actions de préférence

Le Groupe a émis des actions de préférence pour 100 millions d'euros en 2003, et pour 80 millions d'euros en 2004, d'une durée perpétuelle et sans droit de vote. Ces émissions ont été effectuées par l'intermédiaire de « Limited Partnerships » de droit anglais, contrôlés de façon exclusive par le Groupe. Ces actions de préférence donnent droit à un dividende prioritaire non cumulatif payable annuellement pour l'émission de 100 millions d'euros et trimestriellement pour l'émission de 80 millions d'euros. Après une date fixée de manière contractuelle, ces actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date anniversaire de versement du coupon.

1.2.3. Conversion des opérations en devises

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en euros.

Les postes du compte de résultat des filiales étrangères (hors zone euro) sont convertis au cours moyen de la période ; les postes du bilan sont convertis au cours de clôture, à l'exception des capitaux propres qui sont présentés en cours historique.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres au poste « Ecart de conversion », et pour la part des tiers, au poste « Intérêts minoritaires ».

1.2.4. Résultat des sociétés en participation

Les encours gérés dans le cadre d'une société en participation (SEP) sont portés, selon les cas, soit directement au bilan du Groupe, lorsqu'une société du Groupe est gérante de la SEP considérée, soit au bilan d'un autre associé de la SEP ayant le statut d'établissement financier, lorsque la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe.

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit réalisées dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat consolidé du Groupe, quand les encours figurent au bilan consolidé.

Cette présentation, dont l'objectif est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan consolidé, n'est pas retenue pour les opérations en participation dont les encours sont portés par des sociétés externes au Groupe, gérantes des sociétés en participation. Dans ce cas, seules les quotes-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » pour les SEP à caractère financier.

Pour les SEP à caractère non-financier, les quotes-parts de résultat net revenant au Groupe sont inscrites en "Produits nets des autres activités".

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.3.1. Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction et sont réévalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur par le compte de résultat ou par les capitaux propres.

- ***Détermination de la juste valeur des instruments financiers***

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond normalement au prix de la négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue).

Par la suite, la juste valeur d'un instrument financier est déterminée par référence au cours de marché à la clôture dans le cas des instruments dérivés négociés sur des marchés actifs. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, caps, floors ou options simples est traitée sur des marchés actifs. Leur valorisation est effectuée par des modèles communément admis et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

L'évaluation de la juste valeur des autres instruments financiers, actifs ou passifs, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, est fondée sur différentes méthodes d'évaluation et hypothèses déterminées en fonction des conditions de marché existantes à la date de clôture.

- ***Dérivés de couverture***

Les instruments financiers à terme sont de deux natures : instruments de taux d'intérêt à terme et swaps financiers de devises (cross currency interest rate swaps).

L'ensemble des instruments financiers de couverture est contracté sur les marchés de gré à gré. Les contreparties sont des banques de premier plan.

Dans tous les cas, le Groupe intervient sur les marchés d'instruments financiers à terme uniquement dans une optique de couverture de sa marge financière.

Selon les dispositions de la norme IAS 39, les opérations sur instruments financiers à terme visant à couvrir les actifs ou passifs à taux fixes ou assimilés du Groupe sont qualifiées en couverture de juste valeur ou en couverture de flux de trésorerie, que les instruments dérivés soient adossés aux instruments de refinancement ou aux actifs constitués des créances client.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (dite « carved out »), il est précisé que des relations de couverture de juste valeur du risque de taux sur base portefeuille sont utilisées, notamment pour ce qui concerne la couverture du risque de taux des portefeuilles de créances.

Dans ce cadre :

- les risques désignés comme étant couverts sont le risque de taux associé à la composante taux fixe inclus dans le barème client, et le risque de change relatif aux prêts intra-groupe en devises accordés par LaSer Cofinoga aux entités internationales.
- il a été considéré que la comptabilité de couverture pouvait être appliquée aux prêts revolving par analogie avec la possibilité offerte par la norme IAS 39 de désigner des encours stables de dépôts à vue comme éléments couverts,
- les instruments de couverture sont soit des swaps de taux simples, soit des Caps (options d'achat exerçables à l'échéance), soit des swaps financiers de devises,
- l'efficacité des couvertures est démontrée globalement par le fait que tous les dérivés en date de leur mise en place réduisent le risque de taux du portefeuille de sous-jacents et le risque de change des prêts intragroupe couverts. Rétrospectivement, ces couvertures sont déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés par bande de maturité deviennent insuffisants.

Les principes de comptabilisation des instruments dérivés et éléments couverts dépendent de la stratégie de couverture. Le Groupe utilise des couvertures de juste valeur et des couvertures de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur –

Dans ce cadre, les instruments de couverture sont portés au bilan à leur juste valeur (rubrique « Instruments dérivés de couverture »), de même que les éléments couverts pour la composante du risque couvert (soit dans la rubrique de l'élément couvert, soit dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », notamment pour les portefeuilles de créances clients), par contrepartie du compte de résultat (rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat »).

Dans le cas d'une couverture de juste valeur par achat de Caps, seule la valeur intrinsèque est qualifiée en couverture conformément aux dispositions d'IAS 39.

Le montant des primes et frais d'émission des emprunts obligataires couverts est intégré à la juste valeur initiale des emprunts. De même, le montant éventuel des soultes payées ou reçues est intégré à la juste valeur des instruments financiers à terme.

L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Couverture de flux de trésorerie –

Le Groupe souscrit des cross currency interest rate swaps échangeant un nominal en euros à taux variable contre un nominal en devises à taux fixe pour couvrir les prêts intragroupe en devises à taux fixe accordés aux entités internationales ; ces cross currency interest swaps constituent des instruments de couverture de flux de trésorerie.

Dans ce cadre, ces instruments de couverture sont portés au bilan à leur juste valeur (rubrique « Instruments dérivés de couverture»), par contrepartie des capitaux propres (rubrique « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ») pour la composante taux, et par contrepartie du résultat (rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ») pour la composante change.

- ***Dérivés détenus à des fins de transaction***

Les instruments financiers à terme qui ne peuvent être qualifiés de couverture selon les dispositions de la norme IAS 39 sont classés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ». Il s'agit notamment

- des swaps de transformation Eonia / Euribor adossés aux emprunts émis en Euribor,
- des caps non adossés en couverture de juste valeur au sens de la norme IAS 39 comme décrit au paragraphe précédent,
- des cross-currency interest rate swaps ne pouvant pas être désignés comme instruments dérivés de couverture au sens de la norme IAS 39; il s'agit des cross currency interest rate swaps échangeant un nominal en euros à taux variable contre un nominal en devises à taux révisable

Les gains et pertes réalisés et latents sur ces opérations sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.3.2. Actifs financiers disponibles à la vente

En application des critères édictés par la norme IAS 39, le Groupe classe en « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- les titres de participation non consolidés : dans le Groupe, cette catégorie est composée exclusivement de titres non cotés,
- les titres de placement que le Groupe peut souscrire lorsqu'il dispose d'excédents de trésorerie.

Ces titres sont enregistrés initialement à leur prix d'achat et des évaluations en juste valeur ainsi que des tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture.

Si ces titres sont cotés sur un marché actif, la juste valeur retenue est égale au cours de ces titres sur ce marché ; en l'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques de valorisation les plus appropriées : discounted cash flows, multiples de ratios financiers (situation nette, encours clients nets), actifs nets comptables réévalués, autres.

La différence entre la juste valeur des titres en date d'arrêté et leur valeur nette comptable est comptabilisée en capitaux propres, à l'exception des dépréciations.

Les titres sont susceptibles d'être dépréciés si des critères de perte de valeur prolongée ou significative sont atteints; l'atteinte de ces critères conduit à une analyse qualitative complémentaire individuelle qui peut entraîner la constitution d'une dépréciation.

La dépréciation de ces titres est irréversible ; elle est enregistrée en résultat au sein du produit net bancaire dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Une fois qu'un titre a été déprécié, toute dépréciation ultérieure doit également être enregistrée par résultat.

1.3.3. Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû à la date d'arrêté, auquel s'ajoutent les intérêts, indemnités et primes d'assurances échus, ainsi que ceux qui sont courus et non échus à cette même date.

Conformément à la norme IAS 39, les crédits à la clientèle sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond

- au montant du prêt à l'origine,
- aux coûts de transaction directement rattachés aux prêts ; ils sont constitués essentiellement des commissions d'apport d'affaires versées à des tiers externes au Groupe,
- aux frais de dossier reçus des clients.

Ultérieurement, ces crédits à la clientèle sont comptabilisés au bilan sur la base du coût amorti. Plus spécifiquement, les coûts de transaction et les frais de dossier attachés aux créances sont rapportés au compte de résultat au même rythme que les intérêts des créances.

Au sein des encours clients, le Groupe distingue :

- les encours sains,
- les encours restructurés pour cause de difficultés financières du client qui sont à jour et dépréciés,
- les encours en retard dépréciés (créances déclassées dès le premier impayé).

De façon générale, le système de provisionnement du risque de crédit découle de l'application d'IAS 39 et est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuilles homogènes de créances clients, compte tenu de la faible valeur unitaire des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit,
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées. Ces données sont mises à jour périodiquement et sont segmentées selon le type de produits commercialisés par le Groupe (carte, prêt revolving, prêt amortissable, regroupement de créances), de façon à tenir compte de leurs spécificités.

Par ailleurs, les dépréciations pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêts. De ce fait, à la dépréciation pour risques de crédit avérés, s'ajoute une dépréciation pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. A noter que :

- l'impact de l'actualisation est doté en coût du risque en « Dotation aux dépréciations pour perte de marge future »;
- l'impact de la désactualisation est ensuite intégré dans le produit net bancaire (PNB), en « Reprise de dépréciation pour perte de marge future ».

1.3.4. Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des frais directement attribuables.

Les logiciels et systèmes d'information, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont inscrits au bilan pour leur coût direct de développement, qui correspond essentiellement aux coûts externes.

Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens, selon le mode linéaire.

Concernant les immeubles, le Groupe a retenu une approche par composants selon les dispositions du règlement CRC 2004-06 sur la comptabilisation des actifs et en conformité avec la norme IAS 16. Dans ce cadre, chaque

composant est comptabilisé séparément et amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Les composants, et leurs durées d'amortissement retenues, sont les suivants :

- Gros œuvre (structure du bâtiment) : 40 ans
- Second œuvre (couverture et habillage externe) : 25 ans
- Installations générales et techniques : 15 ans

Les durées d'amortissement des immobilisations, autres que les immeubles, sont les suivantes :

- Logiciels et systèmes d'information : 1 à 8 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans
- Mobiliers et matériels de bureau : 5 ans
- Agencements : 5 à 10 ans
- Véhicules : 5 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, à la date de la clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique.

En application de la révision de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts », révision applicable à compter de l'exercice 2009, les coûts d'emprunt, qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié, font partie du coût de cet actif et sont enregistrés au bilan à ce titre. Au titre de l'exercice 2011, aucun coût d'emprunt n'a été enregistré au bilan car aucun actif qualifié n'a atteint les critères de matérialité définis par le Groupe.

1.3.5. Contrats de location

- *Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est bailleur :*

Il s'agit pour l'essentiel des contrats de location avec option d'achat de biens mobiliers (auto, équipement général de la maison) avec la clientèle, qui s'analysent comme des financements accordés par le Groupe au preneur pour l'achat d'un bien. Dans ce cadre, ces opérations sont traitées selon les principes de la comptabilité financière.

- *Les contrats de location-financement pour lesquels le Groupe est preneur :*

Conformément au traitement préconisé par la norme IAS 17, le centre de gestion de Mérignac, détenu dans le cadre d'un contrat de crédit-bail immobilier, fait l'objet d'un retraitement pour être porté à l'actif du bilan.

Les contrats de location-financement à caractère mobilier n'ont pas été retraités en normes IFRS, le retraitement étant considéré comme non significatif.

- *Les contrats de location simple pour lesquels le Groupe est preneur ou bailleur :*

L'examen de ces contrats n'a pas conduit à des retraitements. Dans ce cadre, les sommes décaissées au titre des contrats sont enregistrées dans le compte de résultat en « Charges générales d'exploitation » ; les sommes encaissées sont enregistrées dans le compte de résultat en « Produit Net Bancaire ».

1.3.6. Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

- *Détermination de l'écart d'acquisition*

L'écart constaté, lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de la société détentrice dans les capitaux propres de la société acquise fait l'objet, dans la mesure du possible, d'une affectation aux postes appropriés du bilan consolidé.

La part non affectée constitue un écart d'acquisition porté à l'actif et non amorti conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 R.

Les ajustements de valeur des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisés sur une base provisoire sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés en résultat.

- **Détermination des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et tests de dépréciation**

Comme décrit dans le paragraphe « Faits Marquants », le Groupe est constitué des quatre Unités Génératrices de Trésorerie suivantes :

- France : crédit et non crédit
- Europe du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Norvège) : crédit
- Pologne : crédit
- Banque Solféa

Les écarts d'acquisition du Groupe ont été ventilés entre les ensembles décrits ci-dessus.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 3R et IAS 36, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de valeur, à chaque arrêté annuel. La valeur comptable de chaque UGT est alors comparée à sa valeur recouvrable.

- Détermination de la valeur recouvrable des UGT

La valeur recouvrable d'une UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'UGT dans des conditions de marché normales. La valeur d'utilité est établie selon une méthode DCF (*Discounted Cash Flows*) en intégrant des hypothèses de taux de croissance. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des plans de développement des entités concernées approuvés par la Direction du Groupe. Au 31 décembre 2011, la durée retenue de projection des flux de trésorerie est de 7 ans, le taux de croissance en fin de période de projection est de 2% et les taux d'actualisation appliqués entre 10,19 % et 12,28 %. Ces taux sont le reflet des taux de marché à long terme, augmenté d'un pourcentage représentatif des risques spécifiques aux activités exercées ainsi qu'à la zone géographique de chaque UGT.

Le Groupe applique, en outre, des scénarii de stress à ces paramètres afin de déterminer la sensibilité de la valeur recouvrable de ses UGT.

Si, en application de ces tests, il est constaté une perte de valeur, une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition est enregistrée dans le compte de résultat.

1.3.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées non perpétuelles

Le refinancement des activités de crédit se fait notamment par des instruments financiers de dettes émis par le Groupe.

Ces instruments financiers de dettes sont évalués initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti, sauf s'ils font l'objet d'une couverture de juste valeur (cf § 1.3.1). Tous les frais relatifs à l'émission d'emprunts ou d'obligations ainsi que toute différence entre les produits d'émission nets des coûts de transaction et la valeur de remboursement sont appréhendés en résultat sur la durée de vie des emprunts.

1.3.8. CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Depuis 2010, la Contribution Economique Territoriale (CET) comprend d'une part, la contribution foncière des entreprises (CFE) dont l'assiette est constituée de la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière sur les propriétés, d'autre part, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont l'assiette est constituée de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Le traitement comptable choisi par le Groupe est le suivant :

- S'agissant de la CFE, cette cotisation reste comptabilisée en « Charges générales d'exploitation », comme l'était la taxe professionnelle,
- S'agissant de la CVAE, le Groupe a décidé de comptabiliser cette taxe en « Impôts sur les bénéfices » conformément à IAS 12, considérant que l'assiette de cette contribution est déterminée en fonction d'un agrégat net du compte de résultat.

De plus, le traitement de la CVAE selon IAS 12 a pour conséquence la comptabilisation d'un impôt différé actif net résultant principalement des provisions pour créances douteuses de l'activité crédit non déductibles de l'assiette de la CVAE mais se rapportant à des charges déductibles de la CVAE à une date ultérieure.

1.3.9. Impôts différés

Les retraitements propres à la consolidation, ainsi que les écarts entre les résultats sociaux et fiscaux ou entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs, constituent des différences temporaires d'imposition. Les impositions différées sont évaluées selon la méthode dite du « report variable ».

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables. Les impôts différés sur déficits fiscaux sont constatés au vu des perspectives de récupération fiscale à court terme. La récupération des autres sources d'impôts différés actifs repose sur des prévisions de résultat à un horizon de 10 ans.

Ils sont présentés au bilan dans les rubriques « actifs ou passifs d'impôt » selon que la position est active ou passive. Ils sont compensés entre eux quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal.

Les impôts différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux directement enregistrés en capitaux propres qui sont relatifs aux titres disponibles à la vente, aux instruments de couverture de flux de trésorerie et aux écarts actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies.

1.3.10. Indemnités de départ à la retraite et autres passifs sociaux

- *Indemnités de départ en retraite, médailles du travail*

Une provision est constituée dans les comptes consolidés pour faire face au paiement des indemnités de départ en retraite des salariés et des médailles du travail. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode rétrospective, tenant compte de l'estimation des droits conventionnels acquis par le personnel à la clôture.

Cette évaluation, qui porte sur la totalité du personnel en contrat à durée indéterminée, prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de 62 ou 64 ans selon les catégories de personnel. Ces engagements sont actualisés, et les salaires de référence retenus dans le calcul sont corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation. Les calculs intègrent les charges sociales sur salaires.

- **Régimes de retraite supplémentaire garantie**

Régimes de retraite à prestations définies

Conformément aux principes généralement admis, les régimes qualifiés de « régime de retraite supplémentaire à prestations définies », sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement, pour l'excédent de la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des bénéficiaires sur la juste valeur des actifs de couverture.

La valeur actualisée des engagements du groupe et la juste valeur des actifs de couverture de ces engagements donnent lieu chaque année à une évaluation actuarielle tenant compte des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi que d'une probabilité d'âge de départ à la retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires de référence, du taux de rendement attendu des actifs de couverture et d'un taux d'actualisation.

Régimes de retraite à cotisations définies

Dans le Groupe, il existe des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont enregistrées en charges de l'exercice.

- **Taux d'actualisation**

Pour la détermination de ces avantages au personnel, le taux d'actualisation des engagements du Groupe est déterminé par référence à un taux du marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1^{ère} catégorie. L'indice utilisé est essentiellement le Bloomberg euro-composite AA 15 ans. Le taux d'actualisation des engagements du Groupe se situe dans une fourchette entre 4,3 % et 4,9% au 31/12/2011.

- **Écarts actuariels**

La mesure de l'obligation à la charge du Groupe peut évoluer d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. La comptabilisation de ces écarts actuariels s'effectue en contrepartie des capitaux propres, conformément à la norme IAS 19 révisée.

1.3.11. Provisions pour risques et charges

En dehors des provisions relatives aux engagements sociaux, elles comprennent notamment les provisions pour litiges et les provisions pour pénalités et risques fiscaux.

1.3.12. Engagements nés d'accords de partenariat

Dans le cadre de certains de ses accords de partenariat, le Groupe a octroyé des engagements de garantie au regard de l'atteinte de certains agrégats.

Les engagements de ce type qui trouvent à s'appliquer à la clôture sont provisionnés en fonction du risque couru, ce qui représentait une charge de 16,7 M€ avant IS sur l'exercice 2010 et de 7 M€ au titre de l'exercice 2011. Au 31 décembre 2011, il n'existe plus d'accords de partenariats générant de tels engagements.

1.3.13. Options d'achat et de vente sur participations associées

Dans le cadre des pactes d'actionnaires signés au titre des sociétés financières non détenues à 100 %, et pour assurer une possible sortie aux actionnaires en cas de rupture de ces partenariats, le Groupe bénéficie ou a donné des puts/calls sur les titres de ces entités.

Les options existantes relatives à des puts/calls croisés sur titres détenus doivent être prises en compte dans la détermination du pourcentage de contrôle et dans la méthode de consolidation en résultant, à partir du moment où elles sont exerçables. Aucune option existante à la clôture ne modifie les droits de vote du Groupe.

Les options existantes relatives à des puts/calls croisés sur titres d'entreprises associées constituent des dérivés devant être constatés au bilan. La valeur de ces options correspond à la différence actualisée entre la juste valeur des titres sur lesquels portent les options et le prix d'exercice de ces titres prévu dans les contrats d'option. Si le prix d'exercice prévu dans le contrat d'option est égal à la juste valeur de ces titres, l'option vaut zéro. Si le prix d'exercice prévu dans le contrat d'option est différent de la juste valeur de ces titres, la valeur de l'option (égale à cette différence) est enregistrée au bilan.

Au 31 décembre 2011, il n'existe plus aucune option d'achat et de vente. Les seules options existantes concernaient la filiale Banque du Groupe Casino et elles ont été exercées le 20 juillet 2010.

1.3.14. Résultat par action

En l'absence d'actions propres ou d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par le Groupe, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation.

1.3.15. Information sectorielle

En conformité avec la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle, l'information sectorielle est présentée sur la base des segments opérationnels du reporting interne à l'attention de la Direction Générale, qui correspondent aux UGT présentées en § 1.3.6.

1.3.16. Activités arrêtées ou en cours de cession (IFRS 5)

Le Groupe Casino a souhaité mettre fin au partenariat qui le liait à LaSer Cofinoga en exerçant le 20 juillet 2010 le call qui l'autorisait à racheter la part (40 %) détenue par LaSer Cofinoga au capital de Banque du Groupe Casino. Le projet de cession a été traité en application d'IFRS5 dans les comptes au 31/12/2010.

La cession des titres détenus par LaSer Cofinoga est intervenue début juillet 2011.

Cette transaction est incluse dans un accord global dont l'autre composante principale est la vente par Banque du Groupe Casino à LaSer Cofinoga de ses encours contentieux et surendettement. Au 31/12/2011, ces encours sont présentés au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » pour leur valeur recouvrable et font l'objet d'un test d'impairment a minima semestriel. Le refinancement correspondant est inscrit au poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2011,

- Banque du Groupe Casino ne fait plus partie du périmètre de consolidation du Groupe,
- la cession est traitée en application d'IFRS 5, comme dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Les impacts sur les comptes consolidés sont décrits dans les paragraphes relatifs à :

- Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées (§ 3.1.15)
- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession (§ 3.2.11)

Le tableau ci-dessous décrit synthétiquement les impacts sur les comptes consolidés :

En M€	Impact bilan		Impact compte de résultat	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Actif				
Prêts et créances sur la clientèle (net)				
Autres actifs				
Actifs non courants destinés à être cédés	81	321		
Passif				
Autres passifs				
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	122	169		
Résultat net de l'activité de la période.			0	5
Résultat net enregistré dans les autres sociétés du groupe, lié au partenariat avec Banque du Groupe Casino (*)			(7)	(12)
Ecart entre valeur comptable et juste valeur du groupe d'actifs cédé (net d'impôt)			3	(3)
Produit net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession			(4)	(10)

(*) Il s'agit notamment des charges relatives à l'engagement de garantie octroyé par LaSer Cofinoga concernant le respect de certains ratios financiers.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'ensemble des sociétés contrôlées, ainsi que celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre a évolué de la manière suivante :

➤ **EN FRANCE**

- SOFICARTE et MEDIATIS ont été absorbées par LASER COFINOGA SA en date du 3 octobre 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011. Cette opération n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.
- BANQUE DU GROUPE CASINO (consolidée par intégration proportionnelle à 40 %) a été cédée en date du 1^{er} juillet 2011. Le projet de cession puis la cession sont retraités depuis 2010 selon les principes de la norme IFRS 5 (§ 1.3.16).

➤ **A L'INTERNATIONAL**

- CREATION Commercial Products Ltd (ex Creation Insurance Ltd), a été liquidée le 21 octobre 2011. Cette opération n'a aucun impact sur le bilan et le compte de résultat consolidés.
- SYGMA BANK NL - succursale hollandaise de Sygma Banque SA, a été créée le 8 juillet 2011.

En conséquence, le périmètre de consolidation au 31 décembre 2011 s'établit ainsi :

LASER COFINOGA SA - Société Mère
18, rue des Londres 75009 Paris

Filiales à caractère financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
BANQUE SOLFEA SA 49, avenue de l'Opéra 75083 Paris cedex 02	44,87 %	44,87 %	I P
COMPAGNIE DE GESTION ET DES PRETS SA (CDGP) 103 boulevard de la Salle – 45760 Boigny sur Bionne	65 %	100 %	IG
SYGMA BANQUE SA 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
CREATION CONSUMER FINANCE Royston House, 34 upper Queen Street- Belfast BT1 6FP – IRLANDE du NORD	100 %	100 %	IG
CREATION FINANCIAL SERVICES Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
LASER NEDERLAND BV Larenweg 78-96, 5234 KC, s'Hertogenbosch - HOLLANDE	100 %	100 %	I G
EKSPRES BANK A/S Struergade 12- DK2630 Taastrup - DANEMARK	100 %	100 %	I G
COFINOGA FUNDING ONE LP Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	4,51 %	100 %	I G
SYGMA FUNDING ONE Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
COFINOGA FUNDING TWO LP Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	4,93 %	100 %	I G
SYGMA FUNDING TWO Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G

Succursales à caractère financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
BANCO SYGMA HISPANIA Calle Albasanz, 16 4ª planta 28037 Madrid ESPAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANK UK Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANQUE SA ODDZIAL W POLSCE (« SYGMA BANQUE POLSKA ») al. Suwak 3 – 00-676 Varsovie – POLOGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA BANK NL Larenweg 78-96, 5234 KC, s'Hertogenbosch - HOLLANDE	100 %	100 %	I G
EKSPRES BANK A/S – Succursale Norvège Fornebuvejen 7, 1366 - Lyaker - NORVEGE	100 %	100 %	I G

Filiales à caractère non financier	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
ASSURTIS SA 33, rue de Châteaudun 75009 Paris	45 %	45 %	I P
COMMUNICATION MARKETING SERVICES SNC (CMS) 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
COMMUNICATION MARKETING SERVICES VACANCES SNC (CMS VACANCES) Hangar 17, Quai Bacalan 33000 Bordeaux	100 %	100 %	I G
FIDECOM SA 18, rue de Londres 75009 Paris	31,37 %	31,37 %	MEQ
GESTION et SERVICES GROUPE COFINOGA GIE (GSGC) 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
LASER ARCHIVES GIE 18, rue de Londres 75009 Paris	85,71 %	100 %	I G
OMNIOS SA 18, rue de Londres 75009 Paris	100 %	100 %	I G
FINPLUS ul. Jerozolimskie 92 - 00-807 – Varsovie - POLOGNE	100 %	100 %	I G
GEANT KREDYT ul. Jerozolimskie 92 - 00-807 – Varsovie - POLOGNE	48 %	48 %	I P
LASER SERVICES POLSKA SA (ex Cetelem Polska Expansion) ul. Kijowska 1 – 00-987 – Varsovie - POLOGNE	100 %	100 %	I G
CREATION MARKETING SERVICES Ltd Chadwick house, Bleinheim Court, Solihull, B91 3AA - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
WEST MIDLAND DEBT COLLECTION Ltd 70 Great Bridgewater Street – Manchester, M1 5ES - GRANDE BRETAGNE	100 %	100 %	I G
SYGMA MEDIACION, S.L Calle Albasanz n° 16, Planta 4 28 037 Madrid - ESPAGNE	100 %	100 %	I G

I G : Intégration Globale M E Q : Mise En Equivalence I P : Intégration Proportionnelle

3. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

3.1. Notes sur le bilan

3.1.1. Caisses, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales	86	22
Caisses distributeurs automatiques	4	4
TOTAL	90	26

3.1.2. Instruments financiers à la juste valeur

Ce paragraphe présente une analyse sur les niveaux de juste valeur, pour les instruments financiers évalués à la juste valeur dans le bilan.

(en millions d'euros)	Niveau 1 (*)	Niveau 2 (**)	Niveau 3 (***)	Total
Au 31/12/2011				
1 - Actifs financiers		208		208
• Actifs disponibles à la vente		83		83
- titres de participations non consolidés				
- titres de placement de trésorerie (****)		83		83
• Instruments dérivés		125		125
- swaps de taux		125		125
- caps et FRA				
2 - Passifs financiers		323		323
• Instruments dérivés (swaps de taux)		323		323
Au 31/12/2010				
1 - Actifs financiers		220		220
• Actifs disponibles à la vente		105		105
- titres de participations non consolidés				
- titres de placement de trésorerie (****)		105		105
• Instruments dérivés		115		115
- swaps de taux		115		115
- caps et FRA				
2 - Passifs financiers		188		188
• Instruments dérivés (swaps de taux)		188		188

(*) Niveau 1 : cette valorisation est réalisée en utilisant le prix coté sur un marché actif, pour des instruments financiers identiques.

(**) Niveau 2 : cette valorisation est réalisée en utilisant des prix cotés sur des marchés inactifs ou sur des marchés actifs, pour des produits similaires qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

(***) Niveau 3 : cette valorisation est effectuée avec des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

(****) Les titres de placement correspondent au placement temporaire d'excédents de refinancement destinés à faire face aux échéances d'emprunt à court terme.

3.1.3. Analyse des instruments dérivés

Cette note détaille les postes "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat" et "Instruments dérivés de couverture" du bilan consolidé (intérêts courus compris).

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Montants notionnels	Juste valeur		Montants notionnels	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction	932	6	10	1 229	5	4
Swaps de taux	877	6	10	1 149	5	4
Caps & FRA	55	0	0	80	0	0
Instruments dérivés de couverture	11 416	119	313	11 696	110	184
Couverture de flux de trésorerie	990	13	28	1 110	17	19
Swaps de taux	990	13	28	1 110	17	19
Couverture de juste valeur	10 426	106	285	10 586	93	165
Swaps de taux	10 040	106	285	10 354	93	165
Caps	386	0		232		0
TOTAL	12 348	125	323	12 925	115	188

Au sein de la catégorie "Instruments dérivés de transaction" sont classés les instruments dérivés qui ne répondent pas aux règles de la comptabilité de couverture au sens de l'IAS 39. Les instruments concernés sont :

- les swaps échangeant un taux variable contre un autre taux variable pour 0,4 M€ à l'actif et 1 M€ au passif (0,4 M€ à l'actif et 0,5 M€ au passif au 31/12/2010),
- les Cross-Currency Interest Rate Swaps non traités selon la comptabilité de couverture pour 6 M€ à l'actif et 9,4 M€ au passif (4,6 M€ à l'actif et 3,1 M€ au passif au 31/12/2010).

Les instruments dérivés classés en "Couverture de flux de trésorerie" sont les instruments dérivés qui répondent aux règles de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie au sens de l'IAS 39. Il s'agit de cross-currency interest swaps couvrant les flux d'intérêts en devises du refinancement des filiales.

Les instruments dérivés classés en "Couverture de juste valeur" sont les instruments dérivés qui répondent aux règles de la comptabilité de couverture de juste valeur au sens de l'IAS 39. La réévaluation des éléments couverts est enregistrée en "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" (cf. § 3.1.7) pour la partie créances clients, en "Dettes financières" (cf. § 3.1.16) pour la partie refinancement et ce pour des montants symétriques à la juste valeur des instruments de couverture.

Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont pour l'essentiel des instruments classiques de taux négociés aux conditions du marché.

Le groupe s'est engagé sur l'exercice 2011 dans un processus de mise en place de collatéraux avec ses principales contreparties (contrats de type Annexes de Remise en Garantie) de manière à limiter le risque de contrepartie des swaps de couverture à maturités longues. Ces annexes de remise en Garantie se matérialisent par des échanges de collatéraux (en cash uniquement).

Répartition du portefeuille d'instruments dérivés selon la note de la contrepartie :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur nominale	Juste valeur positive	Valeur nominale	Juste valeur positive
A	190	-	726	-
Aa	12 158	125	12 199	115
TOTAL	12 348	125	12 925	115

Ventilation de la valeur nominale des instruments dérivés par durée résiduelle au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	<1 an	1 à 5 ans	>5 ans	Total
Instruments dérivés de transaction	645	287		932
Swaps de taux	590	287		877
Caps & FRA	55			55
Instruments dérivés de couverture	5 295	4 464	1 657	11 416
Couverture de flux de trésorerie	759	231		990
Swaps de taux	759	231		990
Couverture de juste valeur	4 536	4 233	1 657	10 426
Swaps de taux	4 150	4 233	1 657	10 040
Caps	386			386
TOTAL	5 940	4 751	1 657	12 348

La relation de couverture entre les instruments de couverture de juste valeur et les éléments couverts correspondants a évolué de la façon suivante sur la période concernée :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de couverture, coupons inclus	119	313	110	184
- <i>Juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(13)</i>	<i>(28)</i>	<i>(17)</i>	<i>(19)</i>
- <i>Coupons courus sur instruments financiers</i>	<i>(15)</i>	<i>(41)</i>	<i>(13)</i>	<i>(48)</i>
Juste valeur des dérivés de couverture, pied de coupon	91	244	80	117
Ecart de réévaluation des crédits clients couverts en taux	242		97	
Ecart de réévaluation des dettes (refinancement)		88		60
Ecart de réévaluation des emprunts SFEF		(1)		0
Réévaluation des dettes en devise - change		2		0
TOTAL	333	333	177	177

3.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Titres de participations non consolidés	1	1
Dépréciation des titres de participations non consolidés	(1)	(1)
Certificats de Dépôts émis par des établissements de crédit	83	105
Titres de placement	83	105
Dépréciation des titres de placement		
TOTAL DES ACTIFS NETS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	84	106
TOTAL DES ACTIFS NETS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATION	83	105
dont gains latents sur titres de participations non consolidés	0	0

3.1.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Comptes et prêts		
<i>dont à vue</i>	394	224
<i>dont à terme</i>	875	1 241
Dépréciation		
TOTAL	1 269	1 465

Au 31/12/2011 comme au 31/12/2010, les prêts et créances sur les établissements de crédit correspondent principalement au placement temporaire d'excédents de refinancement destinés à faire face aux échéances d'emprunt des périodes subséquentes et également, à répondre aux contraintes réglementaires de liquidité.

Créances sur établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Créances ratt.	Total
Comptes et prêts	1 268					1	1 269
Valeurs reçues en pensions livrées							-
Valeur brute	1 268					1	1 269
Dépréciation							-
Valeur nette							1 269

Détail des expositions sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	France	Intern.	Total	France	Intern.	Total
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 228	41	1 269	1 409	56	1 465
Engagements de financement donnés				157		157
Provision pour dépréciation						
Garanties reçues				(180)		(180)

Au 31/12/2010, les engagements correspondaient essentiellement aux financements accordés à Banque du Groupe Casino pour sa part non éliminée en consolidation. LaSer Cofinoga refinançait cette filiale au-delà de la quote-part détenue. La part non éliminée faisait l'objet d'une garantie par les co-actionnaires.

Répartition des prêts et créances sur établissement de crédit selon la note de la contrepartie :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Moody's P-1	1 155	nd
Moody's P-2	61	nd
Fitch F+1	49	nd
Autres	4	nd
TOTAL	1 269	

3.1.6. Prêts et créances sur la clientèle

La clientèle est essentiellement constituée de particuliers. Les entreprises et les autres agents économiques ne représentent qu'une part négligeable du total.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Prêts et créances sur la clientèle - brut - (*)	11 058	11 619
<i>dont Location Financement</i>	3	6
Provisions pour dépréciation sur base individuelle (**)	(1 913)	(1 838)
<i>dont dépréciations pour risque d'impayé</i>	(1 597)	(1 479)
<i>dont provisions pour perte de marge future</i>	(316)	(359)
TOTAL	9 145	9 781

Les intérêts courus relatifs aux prêts et créances dépréciés s'élèvent à 139 M€ au 31/12/2011 (169 M€ au 31/12/2010).

Au sein du poste "Prêts et créances sur la clientèle" est inscrit le montant des coûts de transaction attachés aux prêts et restant à amortir pour 44 M€ au 31/12/2011 ; ce montant était de 46 M€ au 31/12/2010.

La quote-part des encours des Sociétés En Participation pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas inscrits au bilan s'élève à 22,9 M€ au 31/12/2011 contre 37,7 M€ au 31/12/2010.

(*) La clientèle est essentiellement constituée de particuliers. Les entreprises et les autres agents économiques ne représentent qu'une partie négligeable du total.

(**) Chez LaSer Cofinoga, le fait générateur du provisionnement est toujours un événement de risque identifiable au niveau de la créance client prise individuellement. Il n'y a pas de provision sur base collective.

Prêts et créances sur la clientèle - Analyse par durée résiduelle au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Créances ratt.	Total
Prêts et créances sur la clientèle	2 084	447	1 704	4 910	1 853	60	11 058
<i>dont Location Financement</i>			1	2			3
Valeur brute	2 084	447	1 704	4 910	1 853	60	11 058
Provision pour dépréciation							(1 913)
Valeur nette							9 145

Détail de l'exposition au risque clients :

(en millions d'euros)	A jour	En retard, non dépréciés	Encours restructurés à jour	Décote et dépréciation sur encours restructurés à jour	Encours en retard dépréciés	Décote et dépréciation sur encours en retard dépréciés	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Au 31/12/2011 :							
Prêts et créances sur la clientèle	7 733		1 094	(463)	2 231	(1 450)	9 145
Engagement en faveur de la clientèle (*)	8 354						8 354
Encours, en quote-part, des SEP pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas portés au bilan (**)	20		2	(1)	5	(3)	23
Au 31/12/2010 :							
Prêts et créances sur la clientèle	7 986		1 139	(324)	2 494	(1 514)	9 781
Engagement en faveur de la clientèle (*)	12 614						12 614
Encours, en quote-part, des SEP pour lesquelles LaSer Cofinoga n'est pas gérant et qui ne sont pas portés au bilan (**)	34		1	(1)	5	(1)	38

(*) Il s'agit du solde disponible sur les encours revolving, ainsi que des montants de prêts amortissables en cours d'acceptation.

(**) La Société En Participation dont LaSer Cofinoga n'est pas gérant et dont les encours ne sont pas inscrits au bilan est constituée du partenariat avec Allianz Banque (ex Banque AGF). En conséquence, LaSer Cofinoga supporte dans son compte de résultat sa seule quote-part de risque sur les encours non portés.

(1) Les créances à jour sont les créances sur lesquelles aucune échéance n'est impayée.

(2) Le modèle de provisionnement retenu par le Groupe fait qu'il ne peut y avoir de créances en retard non dépréciées.

(3) Les créances restructurées à jour sont constituées des créances en surendettement et des restructurations amiables en France ainsi que des créances de même nature à l'International.

(4) La restructuration donne lieu à la comptabilisation d'une décote et d'une provision pour risque de crédit.

(5) Les créances en retard dépréciées sont les créances pour lesquelles au moins une échéance est impayée depuis plus d'un mois.

(6) La provision correspond aux dépréciations pour risque d'impayé calculée sur base actualisée conformément aux règles IFRS.

Répartition géographique :

(en millions d'euros)	France	International	Total
Au 31/12/2011 :			
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Brute	7 453	3 605	11 058
Provision pour dépréciation	(1 171)	(742)	(1 913)
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Nette	6 282	2 863	9 145
Au 31/12/2010 :			
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Brute	7 931	3 688	11 619
Provision pour dépréciation	(945)	(893)	(1 838)
Prêts et créances sur la clientèle - Valeur Nette	6 986	2 795	9 781

Encours garantis

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	France	Intern.	Total	France	Intern.	Total
Encours clients garantis	1 019		1 019	886		886

Les garanties dont bénéficie le Groupe sont des hypothèques de premier rang, ou des cautions, prises à la mise en place des concours de consolidation de créances.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché des garanties hypothécaires est égale à 979 M€. Les encours garantis par ces hypothèques s'élèvent à 977 M€ au 31/12/2011 (837 M€ au 31/12/2010).

Les encours garantis par des cautions s'élèvent à 42 M€ au 31/12/2011 (49 M€ au 31/12/2010)

Variation des provisions pour dépréciation :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Total des dépréciations constituées en début de période	(1 838)	(1 493)
Dotations pour dépréciation comptabilisées en coût du risque	(691)	(587)
Dotations aux provisions pour perte de marge future enregistrées en coût du risque	(85)	(126)
Dotations pour dépréciation comptabilisées en PNB (Intérêts sur créances douteuses)	(17)	(21)
Reprises de dépréciation devenue sans objet comptabilisées en coût du risque (*)	19	52
Reprises de dépréciation utilisée comptabilisées en coût du risque (**)	504	368
Reprises de dépréciation comptabilisées en PNB (Intérêts sur créances douteuses)	41	3
Reprises de provision pour perte de marge future enregistrées en PNB	128	136
Variations de périmètre et des parités monétaires	26	(26)
Variations liées aux activités arrêtées ou en cours de cession (***)		(144)
Total des dépréciations constituées en fin de période	(1 913)	(1 838)

(*) Au 31/12/2010, cette ligne comprend la reprise de 34,3 M€ de la provision constatée au titre de l'arrêt de l'activité de BSH au 31/12/2009.

(**) Au 31/12/2011, cette ligne comprend une reprise de 163 M€ consécutive à la cession du portefeuille contentieux de BSH.

(***) Au 31/12/2010, cette ligne enregistre le rétablissement dans les rubriques courantes, des provisions de l'Espagne (-201 M€) qui avaient été déclassées en "Actifs destinés à être cédés" en 2009 et le reclassement des dépréciations de Banque du Groupe Casino (57 M€) du poste "Prêts et créances sur la clientèle" vers le poste "Actifs destinés à être cédés".

Détail des opérations de location financement :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Investissements bruts (Loyers futurs)		
<i>A recevoir dans moins d' 1 an</i>	2	3
<i>A recevoir dans plus d' 1 an et moins de 5 ans</i>	2	4
<i>A recevoir au-delà de 5 ans</i>		
Total des investissements bruts	4	7
<i>dont produits financiers non acquis</i>	0	1
<i>dont total des investissements nets, avant dépréciation</i>	4	6
<i>Dépréciation</i>	(1)	(1)
Total des investissements nets des dépréciations	3	5

3.1.7. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Réévaluation de la composante taux des créances clients	242		97	
TOTAL	242		97	

Ce poste enregistre les variations de valeur des créances clients couvertes en taux pour la composante du risque couvert.

3.1.8. Impôts courants et impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs d'impôts courants et différés	308	208
Impôts courants	17	15
Impôts différés	291	193
Passifs d'impôts courants et différés	6	6
Impôts courants	6	5
Impôts différés	0	1

Détail de l'Impôt Différé :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Impact Résultat	Autres	31/12/2011
Provisions pour engagements sociaux	2	1		3
Provisions, essentiellement sur créances douteuses	178	96		274
Instruments dérivés	(1)			(1)
Etalement des commissions		(8)		(8)
Amortissements dérogatoires	(13)	2		(11)
Autres retraitements	3	(1)		2
Impôt différé sur reports fiscaux déficitaires	18	8	(2)	24
Contribution Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	5	3		8
TOTAL	192	101	(2)	291

Impôts différés actifs	193	291
Impôts différés passifs	(1)	(0)

Les impôts différés France ont été calculés au taux de 34,43 % en 2010 et en 2011. Pour les filiales étrangères, l'impôt a été calculé au taux local. La CVAE différée a été calculée au taux de 1,5 %.

Déficits non activés :

au 31 décembre 2011, le montant des déficits fiscaux non activés s'élève à

- France: 1,5 M€ (Assurtis)
- Espagne: 78,8 M€ (BSH)
- Pologne: 2,4 M€ (Geant Kredyt)

3.1.9. Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

(en millions d'euros)	Actif		Passif	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Comptes de régularisation	34	35	123	108
Chèques à l'encaissement	3	3		
Charges ou produits constatés d'avance	8	8	14	16
Produits à recevoir	23	24		
Agios clientèle constatés d'avance			55	40
Charges à payer diverses			23	21
Provisions congés payés, intéressement et primes variables			31	31
Actifs et passifs divers	131	85	189	196
Dettes magasins au titre du financement ventes à crédit			18	17
Dépôt garantie, cautionnement	2	2		
Dépôt garantie sur instruments dérivés (*)	82		16	
Etat	2	5	11	9
Personnel, organismes sociaux	1	1	22	28
Fournisseurs d'exploitation			81	90
Stocks	3	2		
Créances sur cession de titres		8		
Dettes envers les compagnies d'assurance			12	17
Autres débiteurs / créditeurs	41	67	29	35
TOTAL	165	120	312	304

(*) En 2011, LaSer Cofinoga a conclu avec certaines contreparties bancaires des contrats d'Annexes de Remise en Garantie; la partie qui présente une exposition nette positive au titre des dérivés perçoit des fonds de l'autre partie visant à couvrir une partie de cette exposition.

3.1.10. Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2010	Acquisition	Résultat	Ecart Conv.	31/12/2011
Fidecom SA (31,37%)	1,8		0,6		2,4

Les données financières de Fidecom relatives à l'exercice 2011 établies selon les principes IFRS sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total Bilan 31/12/2011	Chiffre d'affaires exercice 2011	Résultat net à 100%	Quote-part du résultat mis en équivalence	Capitaux propres à 100%
Fidecom SA	35,7	27,1	1,6	0,6	4,9

3.1.11. Immobilisations corporelles

Evolution des immobilisations corporelles :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Augment.	Diminut.	Autres (*)	31/12/2011
Terrains	5				5
Constructions	64	1	(1)		64
Autres immobilisations corporelles	76	6	(8)		74
VALEUR BRUTE	145	7	(9)		143
Constructions	(39)	(4)	1		(42)
Autres immobilisations corporelles	(59)	(7)	8	1	(57)
Amortissements/Provisions	(98)	(11)	9	1	(99)
VALEUR NETTE	47	(4)		1	44

(*) La colonne "Autres" correspond aux variations de périmètre et des cours de change.

dont immobilisations prises en location financement : centre de gestion LaSer Cofinoga à Mérignac

(en millions d'euros)	31/12/2010	Augment.	Diminut.	31/12/2011
Terrains	3,3			3,3
Constructions	16,0			16,0
Autres immobilisations corporelles				
VALEUR BRUTE	19,3			19,3
Constructions	(9,5)	(0,3)		(9,8)
Autres immobilisations corporelles				
Amortissements/Provisions	(9,5)	(0,3)		(9,8)
VALEUR NETTE	9,8	(0,3)		9,5

Ventilation par durée des loyers futurs minimaux à payer au titre du crédit-bail :

(en millions d'euros)	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux (*)	1,6	2,9		4,5
Valeur actualisée de ces loyers futurs	1,2	2,4		3,6
Charges financières futures non comptabilisées	0,4	0,5		0,9

(*) Le contrat arrive à échéance en octobre 2014.

3.1.12. Immobilisations incorporelles

Evolution des immobilisations incorporelles :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Augment.	Diminut.	Autres (*)	31/12/2011
Droit au bail	4				4
Logiciels acquis	187	10	(3)	5	199
Logiciels produits par l'entreprise	3			2	5
Autres (dont immobilisations en cours)	10	12	(1)	(7)	14
VALEUR BRUTE	204	22	(4)		222
Droit au bail					
Logiciels acquis	(118)	(27)	3		(142)
Logiciels produits par l'entreprise	(1)	(1)			(2)
Autres	(3)	(1)	1		(3)
Amortissements/Provisions	(122)	(29)	4		(147)
VALEUR NETTE	82	(7)			75

(*) La colonne "Autres" correspond aux transferts des immobilisations en cours vers les logiciels lors de leur mise en service ainsi qu'aux variations de périmètre et des cours de change .

3.1.13. Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2010 (*)	Augment.	Diminut.	Ecarts de conversion (**)	31/12/2011
France	33				33
Pologne	46			(4)	42
Europe du Nord	177			1	178
Autres (BANQUE SOLFEA)	9				9
TOTAL	265			(3)	262
Dépréciation (***)		(33)			(33)
VALEUR NETTE	265	(33)		(3)	229

(*) Proforma en fonction de la nouvelle réaffectation des UGT présentée dans les "Faits Marquants" § B.

(**) La variation nette correspond à l'écart de conversion sur les goodwill libellés en devises, principalement sur le zloty polonais.

(***) La dépréciation qui a été déterminée conformément aux principes présentés en § 1.3.6 concerne l'UGT France

3.1.14. Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	< 1 an	> 1 an	Total	< 1 an	> 1 an	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	90		90	26		26
Actifs financiers à la JV par résultat	6		6	4	1	5
Instruments dérivés	13	105	118	14	96	110
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 268	1	1 269	1 465		1 465
Prêts et créances sur la clientèle	2 485	6 660	9 145	2 823	6 958	9 781
Actifs d'impôts courants	17		17	15		15
Actifs d'impôts différés		291	291		193	193
Comptes de régularisation et actifs divers	164	1	165	119	1	120
PASSIF						
Passifs financiers à la JV par résultat	9	1	10	4		4
Instruments dérivés	48	265	313	39	145	184
Dettes envers les établissements de crédit	915	4 431	5 346	1 023	4 047	5 070
Dettes envers la clientèle	147	43	190	118	125	243
Dettes représentées par un titre	3 252	666	3 918	4 158	679	4 837
Passifs d'impôts courant	6		6	5		5
Passifs d'impôts différés					1	1
Comptes de régularisation et passifs divers	263	49	312	265	39	304
Provisions pour risques et charges	10	12	22	7	11	18
Dettes subordonnées	5	452	457	4	437	441

3.1.15. Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

En 2010, ce tableau détaille les actifs et passifs relatifs à Banque du Groupe Casino, et en 2011, le portefeuille contentieux et surendettement racheté dans le cadre de l'accord global de sortie.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actifs non courants destinés à être cédés		
Prêts et créances sur la clientèle	81	303
Ecart de réévaluation de portefeuilles couverts en taux		1
Actifs d'impôts courants		2
Actifs d'impôts différés		10
Comptes de régularisation et actifs divers		2
Immobilisations corporelles		1
Immobilisations incorporelles		2
TOTAL	81	321

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<u>Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</u>		
Instruments dérivés		2
Dettes envers les établissements de crédit (*)	122	153
Dettes envers la clientèle		1
Provision pour risques et charges		3
Comptes de régularisation et passifs divers		10
TOTAL	122	169
<u>HORS BILAN</u>		
Instruments dérivés		440
Engagements en faveur de la clientèle (Revolving)		823

(*) En 2011, les dettes couvrent la valeur brute des prêts et créances qui sont présentés à l'actif nets de dépréciation.

3.1.16. Dettes financières

En 2011 comme en 2010, LaSer Cofinoga a respecté tous ses engagements contractuels (notamment covenants) vis-à-vis des contreparties au titre des emprunts et des lignes de crédit qui lui ont été accordés.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes envers les établissements de crédit	5 346	5 070
Comptes et emprunts à vue	25	29
Crédit-bail	7	8
Comptes et emprunts à terme (*)	5 301	5 033
<i>dont dettes rattachées</i>	37	27
Réévaluation des emprunts interbancaires	13	
Dettes représentées par un titre	3 918	4 836
Titres de créances négociables (BMTN et Certificats de dépôts)	3 586	4 147
Emprunts obligataires	310	666
<i>taux fixe</i>	300	300
<i>taux révisable</i>		356
<i>dettes rattachées</i>	10	10
Réévaluation des TCN et emprunts obligataires émis à taux fixe couverts en juste valeur	22	23
Dettes subordonnées	456	441
Emprunts Obligataires subordonnés	404	404
<i>taux fixe</i>	400	400
<i>dettes rattachées</i>	4	4
Réévaluation des emprunts obligataires subordonnés émis à taux fixe couverts en juste valeur	52	37
Emprunts SFEF (**)	129	169
Emprunts auprès de la Société pour le Financement de l'Economie Française (SFEF)	128	169
<i>taux fixe</i>	126	166
<i>dettes rattachées</i>	2	3
Réévaluation des emprunts SFEF émis à taux fixe couverts en juste valeur	1	
TOTAL	9 849	10 516

(*) Dont contrepartie BNPP 5 301 M€ au 31/12/2011 et 5 033 M€ au 31/12/2010.

(**) Les emprunts SFEF sont classés en "Dettes envers la clientèle", la SFEF n'étant pas considérée comme un établissement de crédit.

Comparaison entre le coût amorti et la juste valeur :

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	juste valeur	coût amorti	Ecart	juste valeur	coût amorti	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	5 346	5 333	13	5 070	5 070	
Dettes représentées par un titre	3 918	3 896	22	4 836	4 813	23
Dettes subordonnées	456	404	52	441	404	37
Emprunts SFEF	129	128	1	169	169	
TOTAL	9 849	9 761	88	10 516	10 456	60

La juste valeur des dettes correspond à la somme du coût amorti et de la contrepartie de la juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur venant en couverture des dettes.

Le coût amorti des dettes subordonnées s'élève à 404 M€. Ils correspondent au nominal de 400 M€ augmenté des intérêts courus pour 4 M€.

Le portefeuille des principales dettes subordonnées se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Emprunteur	Montant	Durée	Échéance	Taux référence
Emprunt obligataire subordonné - 2004	LaSer Cofinoga	200 M€	12 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%
Emprunt obligataire subordonné - 2005	LaSer Cofinoga	100 M€	11 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%
Emprunt obligataire subordonné - 2006	LaSer Cofinoga	100 M€	10 ans	oct 2016	Taux fixe 4,75%

L'ensemble des dettes subordonnées est remboursable in fine.

Analyse des échéances contractuelles des passifs financiers au 31 décembre 2011 :

(en millions d'euros)	<1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	>5 ans	Dettes ratt.	Total
Passifs financiers enregistrés au bilan :							
Instruments financiers dérivés (*)	7	10	40	126	140		323
Swaps de taux	7	10	40	126	140		323
Dettes envers les établissements de crédit	28	127	723	3 034	1 397	37	5 346
Dettes représentées par un titre (**)	787	1 271	1 169	666		25	3 918
Titres de créances négociables (Certificats de dépôts, BMTN)	787	1 271	1 169	344		15	3 586
Emprunts obligataires				322		10	332
<i>émis à taux fixe</i>				322		10	332
<i>émis à taux révisable</i>							
Dettes subordonnées (**)				452		4	456
Emprunts obligataires subordonnés remboursables				452		4	456
Emprunts SFEF (**)	21	42	22	42		2	129
TOTAL	843	1 450	1 954	4 320	1 537	68	10 172

Engagements figurant en hors-bilan :

Engagements de financements donnés (***)	8 354						8 354
---	--------------	--	--	--	--	--	--------------

(*) Il s'agit de l'échéancement de la juste valeur négative, selon la date d'échéance contractuelle du swap.

(**) Y compris la réévaluation des emprunts émis à taux fixe couverts en juste valeur.

(***) Il s'agit essentiellement du disponible clientèle sur les encours revolving. L'engagement est positionné dans l'intervalle "un mois au plus", car contractuellement, le client est en droit d'utiliser ce disponible dans cet intervalle de temps.

Répartition géographique des dettes financières :

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	France	Internat.	Total	France	Internat.	Total
Comptes et emprunts (à vue, à terme)	5 272	74	5 346	4 855	215	5 070
Titres de créances négociables (Certificats de dépôt, BMTN)	3 586		3 586	4 147		4 147
Emprunts obligataires	332		332	689		689
Emprunts obligataires subordonnés	456		456	441		441
Emprunts SFEF	129		129	169		169
TOTAL	9 775	74	9 849	10 301	215	10 516

Structure du refinancement de LaSer Cofinoga, en valeur nominale :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Actions de préférence (*)	180	180
Emprunts obligataires subordonnés	400	400
Emprunts obligataires	300	656
Emprunts à terme	5 264	5 006
Titres de Créances Négociables (Certificats de Dépôt, Bons à Moyen Terme Négociables)	3 571	4 132
Emprunts SFEF (**)	126	166
TOTAL	9 841	10 540

(*) Instruments classés en capitaux propres selon les normes IFRS.

(**) L'évolution entre le 31/12/2010 et le 31/12/2011 correspond à des remboursements intervenus courant 2011 (41 M€) et à la variation du taux de change sur la partie de ces emprunts libellée en USD

3.1.17. Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprise provision sans objet	Reprise provision utilisée	Autres	31/12/2011
Provisions pour engagements sociaux	11	2		(1)		12
Provisions pour impôts et coûts sociaux	2	6		(1)		7
Autres provisions pour risques et charges	5			(2)		3
TOTAL	18	8		(4)		22

Détail des provisions sur engagements sociaux :

Analyse de la provision constituée au bilan, par nature :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Indemnités de départ en retraite	6,5	(0,1)	6,4
Régime de retraite à prestations définies (*)	3,4	1,1	4,5
Médailles du travail	0,8		0,8
Provision constituée	10,7	1,0	11,7

(*) Les engagements au bénéfice des mandataires sociaux français, correspondant à des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de leur départ en retraite, sont contractés par le GIE LaSer Archives, société du Groupe. Les engagements de retraite à prestations définies à l'étranger concernent LaSer Nederland et Creation Consumer Finance.

Rapprochement de la provision avec la dette actualisée et la valeur des placements constitués pour couvrir cette dette :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Variation	31/12/2011
Dette actuarielle avec niveau futur de salaire	25,1	2,9	28,0
- Valeur vénale des placements	(14,4)	(1,9)	(16,3)
Provision constituée	10,7	1,0	11,7

Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31/12/2011		
	Indemnité départ retraite et autres	Régime à prestations définies	Total
Coût des services rendus durant l'exercice	0,5	0,4	0,9
Charge liée à l'actualisation des engagements	0,3	0,1	0,4
Diminution suite aux départs	(0,1)	(0,3)	(0,4)
Variations par capitaux propres (périmètre, conversion...)			
Ecart actuariel par capitaux propres	(0,8)	1,1	0,3
Autres coûts		(0,2)	(0,2)
Reclassement contrepartie valeur vénale des placements		1,9	1,9
Variation	(0,1)	3,0	2,9

Variation de la valeur vénale des placements pour le régime à prestations définies

(en millions d'euros)	31/12/2011
Rendement des actifs du régime	nc
Cotisations versées au fonds	nc
Prestations payées par le fonds	nc
Autres éléments par compte de résultat	
Variations par capitaux propres (périmètre, conversion...)	
Reclassement contrepartie dette actuarielle	1,9
Variation	1,9

Principales hypothèses actuarielles retenues :

(en %)	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'actualisation (*)	4,3% - 4,9%	4% - 4,5%
Taux de revalorisation des salaires (**)	2,25%	2,25% - 2,50%
<i>dont taux d'inflation</i>	<i>2,00%</i>	<i>2,00%</i>

(*) Sensibilité de la dette actuarielle à la variation du taux d'actualisation :

Taux d'actualisation	3,80%	4,30%	4,80%
Dette actuarielle en M€	30,3	28,0	24,0

(**) Ce taux s'applique au calcul des indemnités de départ en retraite ; le taux pour le régime de retraite à prestations définies est lui calculé en fonction de la population concernée.

3.1.18. Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2010	Résultat global	Variations Périmètre	Autres variations	31/12/2011
Ecart de conversion	(28)	(18)			(46)
Réévaluation AFS					
Juste valeur des Cash Flow Hedge	2	(1)			1
Ecart actuariels retraite	(1)				(1)
Impôts différés					
TOTAL	(27)	(19)			(46)
<i>Dont part du groupe</i>	<i>(27)</i>	<i>(19)</i>			<i>(46)</i>
<i>Dont part des minoritaires</i>					

3.1.19. Intérêts Minoritaires

La variation du poste "intérêts minoritaires" est présentée dans le tableau général de l'évolution des capitaux propres consolidés.

Au 31/12/2011, les intérêts minoritaires correspondent aux droits des détenteurs des actions de préférence, en principal et en intérêts courus pour un montant de 186 M€ et à la part des minoritaires de CDGP pour 16 M€.

Les dividendes versés sur la période aux détenteurs d'actions de préférence représentent un montant de 11 M€.

Aucun dividende n'a été versé aux minoritaires de CDGP.

3.1.20. Distribution de dividendes

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice 2011.

3.1.21. Capital réglementaire

Le passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels établi selon les règles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel en vigueur s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres - Part du groupe	961	1 153
+ Actions de préférence (*)	180	180
- Distribution de dividendes (**)		
- Immobilisations incorporelles, hors droit au bail	(72)	(80)
+ Intérêts minoritaires CDGP	16	20
- Ecart d'acquisition	(229)	(265)
Tier 1 - Fonds propres de base	856	1 008
Titres Subordonnés Remboursables (***)	320	400
Tier 2 - Fonds propres complémentaires	320	400
- Participations dans les Etablissements de crédit et Sociétés financières		
Fonds propres de base après déductions	856	1 008
Fonds propres complémentaires après déductions	320	400
Fonds Propres Réglementaires Totaux	1 176	1 408

Le périmètre des établissements inclus dans la consolidation à des fins de surveillance prudentielle sur base consolidée est identique au périmètre de consolidation comptable. Les entités LaSer Cofinoga, Sygma Banque et CDGP bénéficient d'une exonération d'assujettissement aux ratios prudentiels sur base individuelle.

(*) Les instruments émis par LaSer Cofinoga ou ses filiales classés en capitaux propres et repris dans les fonds propres prudentiels selon les règles de l'Autorité de Contrôle Prudentiel actuellement en vigueur sont :

(en millions d'euros)		Montant	Call	Taux référence	Step up
Actions de préférence - 2003	Tier 1	100 M€	mars-13	Taux fixe 6,82%	Eur 3 M + 375 bp
Actions de préférence - 2004	Tier 1	80 M€	janv-14	TEC 10 + 1,35%	-

(**) Aucune distribution de dividendes n'est prévue au titre de l'exercice 2011.

(***) Conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire relatif aux fonds propres, le montant à concurrence duquel ces dettes subordonnées (§.3.1.16) ont été incluses dans les fonds propres a été réduit d'un cinquième, ces emprunts arrivant à échéance en octobre 2016.

3.1.22. Engagements hors bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements reçus	3 044	3 113
Engagements de financement	474	85
Engagements reçus d'établissements de crédit	474	85
Engagements de garantie	1 037	1 331
Engagements reçus d'établissements de crédit	16	10
Engagements reçus de la clientèle	1 021	1 321
Opérations en devises	1 533	1 697
Engagements donnés	10 148	14 773
Engagements de financement	8 354	12 771
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	157
Engagements en faveur de la clientèle	8 354	12 614
<i>dont ouverture de crédits revolving confirmés</i>	<i>8 240</i>	<i>12 493</i>
<i>dont autres engagements en faveur de la clientèle</i>	<i>114</i>	<i>121</i>
Engagements de garantie	231	283
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3	3
Engagements d'ordre de la clientèle	2	2
Créances données en nantissement (SFEF)	226	278
Opérations en devises	1 554	1 699
Engagements de loyers	9	20

La valeur nominale des instruments dérivés est détaillée au § 3.1.3 avec la juste valeur.

3.2. Notes sur le résultat

3.2.1. Soldes de gestion exprimés en pourcentage du PNB

	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire (en millions d'euros)	1 089	1 252
Charges générales d'exploitation	-46,7%	-40,3%
Dot. Amort et Prov. Immob corporelles et incorporelles.	-3,6%	-2,7%
Résultat brut d'exploitation	49,7%	57,0%
Coût du risque et provisions pour perte de marge future	-68,3%	-50,3%
Résultat d'exploitation	-18,5%	6,7%
QP du résultat net des entreprises mises en équivalence	0,1%	0,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,0%	0,1%
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-3,0%	
Résultat courant avant impôt	-21,5%	6,8%
Impôts sur les bénéfices	6,5%	-1,5%
Resultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-0,3%	-0,8%
Résultat net de l'exercice	-15,4%	4,5%

3.2.2. Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	938	1 008
Sur opérations avec les établissements de crédit	26	18
Sur opérations avec la clientèle (*)	912	983
Quote part de résultat dans les SEP financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe		7
Part des associés externes dans les SEP financières dont la gérance est assurée par une société du Groupe		1
Reprise de provision pour perte de marge future (**)	129	136
Intérêts et charges assimilées	(176)	(143)
Sur opérations avec les établissements de crédit	(106)	(116)
Sur opérations avec la clientèle	(3)	(4)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(91)	(51)
Sur opérations de couverture	24	32
Quote part de résultat dans les SEP financières dont la gérance est assurée par une société du Groupe		(4)
Autres		
TOTAL	891	1 001

(*) Les swaps de macrocouverture adossés aux prêts clients échangeant des taux variables prêteurs contre des taux fixes emprunteurs, génèrent sur la période des différentiels d'intérêts de - 82 M€ au 31/12/2011 contre - 116 M€ au 31/12/2010.

(**) La reprise de provision pour perte de marge future correspond à l'impact de la désactualisation de la provision pour perte de marge future initialement dotée en coût du risque. Cette reprise reconstitue la marge financière théorique qui était attendue à l'origine des crédits pour les dossiers faisant l'objet d'une restructuration (60 M€ au 31/12/2011) et pour les dossiers faisant l'objet d'une dépréciation (69 M€ au 31/12/2011).

3.2.3. Commissions

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Commissions - Produits	215	271
Commissions d'assurance (gestion et courtage)	152	177
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	63	94
Commissions - Charges	(31)	(36)
Commissions versées à des tiers	(23)	(26)
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	(8)	(10)
TOTAL	184	235

3.2.4. Gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Instruments classés en portefeuille de transaction	0	0
Variation de valeur des actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments de couverture et éléments couverts en juste valeur	0	0
Variation de valeur des instruments de couverture classés en couverture de juste valeur	(117)	32
Réévaluation des éléments couverts en juste valeur	117	(32)
TOTAL	0	0

3.2.5. Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Plus ou moins-value de cession	0,2	
Perte de valeur	0,0	(0,5)
Dividendes et autres revenus des Valeurs Mobilières de Placement		0,3
TOTAL	0,2	(0,2)

3.2.6. Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Quote-part de résultat dans les SEP non financières dont la gérance n'est pas assurée par une société du Groupe	1	1
Refacturations	8	8
Autres produits / charges	6	7
TOTAL	15	16

3.2.7. Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges de personnel	(241)	(233)
Salaires	(173)	(167)
Charges sociales	(53)	(49)
Charges de retraite (dont provision)	(12)	(11)
Participation et intéressement des salariés	(3)	(6)
Autres charges externes	(268)	(271)
Sous-traitance générale	(66)	(65)
Honoraires	(36)	(40)
Marketing, publicité et fidélisation	(53)	(51)
Affranchissements et télécommunications	(32)	(38)
Loyers, locations et maintenance	(41)	(44)
Impôts et taxes	(22)	(20)
Déplacements	(7)	(9)
Fournitures et petit matériel	(4)	(7)
Divers (*)	(7)	3
TOTAL	(509)	(504)

(*) En 2010, cette ligne intègre la reprise de provision pour charges générales d'exploitation (8 M€) constituée en 2009 dans la perspective de la cession de BSH.

3.2.8. Coût du risque et provisions pour perte de marge future

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées (*)	(504)	(368)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(8)	(1)
Rentrées sur créances amorties	22	35
Variation nette de la provision BSH (*)	168	34
Variation nette de la provision pour risque de crédit (**)	(336)	(204)
Coût du risque	(658)	(504)
Provisions pour perte de marge future	(85)	(126)
TOTAL	(743)	(630)

(*) dont cession en 2011 de l'encours contentieux de BSH d'une valeur brute de 168 M€ inclus en "Pertes sur créances irrécouvrables provisionnées", compensée par une reprise de dépréciation du même montant.

(**) dont en 2011, une charge de - 268 M€ résultat du changement de modalités de provisionnement des encours clients (cf. § 1.3.3 et "Faits Marquants" §A).

3.2.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Sur immobilisations incorporelles		
Sur immobilisations corporelles		1
Sur immobilisations financières		
TOTAL		1

3.2.10. Charges d'Impôts

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	(31)	(52)
- IS	(27)	(46)
- CVAE	(4)	(6)
Impôts différés (*)	101	33
- IS	97	28
- CVAE nette d'IS	4	5
Impôt sur les bénéfices	70	(19)

(*) L'augmentation des impôts différés entre 2010 et 2011, résulte dans une large mesure des dotations complémentaires (fiscalisées en décalage temporaire) consécutives au changement de modalité décrit au § 1.3.3 et dans les "Faits Marquants".

Analyse du taux effectif d'impôt :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat consolidé des activités poursuivies après impôt	(164)	66
Impôt réel	70	(19)
Résultat avant impôt	(234)	85
<i>Taux d'impôt effectif moyen</i>	29,91%	22,35%
Impôt théorique 34,43%	81	(29)
Ecart constaté entre impôt théorique et impôt réel	(11)	10
<u>Détail :</u>		
Différences permanentes d'imposition	1	1
Dépréciation goodwill sans effet impôts	(11)	
Résultats de la succursale BSH non fiscalisés, notamment reprise de provision	2	14
Différences de taux d'imposition sur filiales internationales et effet report variable	3	(5)
Impôts différés non activés sur différences temporaires	(7)	
Résultats des autres filiales non fiscalisés		(1)
Charge de CVAE nette d'IS	(3)	(4)
Activation des impôts différés sur CVAE nets d'IS	4	5
TOTAL	(11)	10

3.2.11 Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

(en millions d'euros)	31/12/2011 (**)	31/12/2010
Produit net bancaire	24	56
Charges d'exploitation	(13)	(26)
Coût du risque dont perte de marge future	(22)	(40)
Resultat d'exploitation (*)	(11)	(10)
Plus-value de cession nette d'impôt	1	
Impôts courants	3	3
Ecart entre valeur comptable et juste valeur du groupe d'actifs destinés à la vente	3	(3)
Résultat net	(4)	(10)
<i>Résultat par action des activités arrêtées ou en cours de cession (en euros)</i>	(0,6)	(1,5)

(*) Le résultat de l'activité de Banque du Groupe Casino comprend, en plus des charges et produits propres à cette entité, des charges chez LaSer Cofinoga notamment relatives à des engagements de garantie en faveur de cette entité et à des coûts liés à la reprise d'une partie de ses actifs.

(**) En 2011, le résultat correspond à 6 mois d'activité de Banque du Groupe Casino et aux impacts liés à la fin du partenariat.

3.2.12. Intérêts minoritaires

Le résultat minoritaire correspond à la rémunération des actions de préférence sur la période concernée, ainsi qu'aux intérêts des minoritaires dans le résultat de CDGP (35%). Ce poste est à déduire du résultat net de l'exercice pour obtenir le résultat part du groupe.

3.3. Information sectorielle

L'activité de LaSer Cofinoga sur le périmètre des activités poursuivies est analysée de la manière suivante :

- France (crédit et non crédit),
- Europe du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Norvège),
- Pologne,
- Solfea: partenariat sans contrôle exclusif,
- Espagne: en cours d'arrêt d'activité constitue temporairement une UGT autonome.

Le groupe établit un reporting pour chacun des deux actionnaires de LaSer selon un format requis : référentiel de présentation bancaire pour BNPP, référentiel de présentation commerciale pour les Galeries Lafayette.

(en quote-part et en millions d'euros)	31/12/2011						31/12/2010					
	France	Europe du Nord	Pologne	Solféa	Espagne	TOTAL	France	Europe du Nord	Pologne	Solféa	Espagne	TOTAL
Chiffre d'affaires analytique	739	375	130	17	34	1 295	877	346	192	16	47	1 478
Marge brute	575	334	112	10	32	1 063	712	313	161	10	44	1 240
Contrib. Opérationnelle	59	38	8	1	15	121	103	18	-37	1	1	86
Corporate & Développement						-27						-32
Hors contribution						-24						-10
Résultat opérationnel courant						70						44
Résultat financier												-1
Autres pdts et ch. opérationnels (*)						-272						42
Annulation Gains ou pertes nets sur actifs												-1
Résultat exploitation						-202						84
Production crédit	2 501	2 163	573	132		5 369	2 594	1 811	575	134		5 114
Encours financés moyens	7 287	2 620	824	271	277	11 279	7 625	2 248	1 018	237	350	11 478

(*) 2010: Reprise nette de la provision pour cash-flow futurs négatifs de la succursale BSH constituée en 2009 consécutivement à l'application du classement et de l'évaluation selon IFRS 5 des comptes de la succursale espagnole.

En 2011: Cette ligne est constituée à hauteur de - 255 M€ par l'impact à l'ouverture du changement de modalité décrit au § 1.3.3 et dans les "Faits Marquants", et pour - 17 M€ par d'autres charges exceptionnelles.

Chiffre d'affaires analytique : Chiffre d'affaires des activités non crédit et produits d'intérêts et d'assurance liés à l'encours crédit.

Marge Brute : Il s'agit d'une notion analytique représentant le total des revenus (produits des activités crédit et non crédit) moins les coûts liés (coûts de refinancement des activités de crédit, achats venant en réduction de la marge des activités non crédit).

Contribution Opérationnelle : Il s'agit de la marge brute moins les frais commerciaux, l'impayé et les coûts opérationnels directement rattachables à l'activité.

Corporate et développement : Analytiquement, les coûts des fonctions Corporate et des projets de développement sont suivis de manière autonome.

Hors contribution : Ce poste analytique regroupe les éléments de résultat non récurrents dont la prise en compte fausserait l'analyse budgétaire de la contribution opérationnelle.

Résultat Opérationnel Courant (Commercial) : Il s'agit du résultat de l'entreprise avant impôts en excluant le résultat financier (cf. ci-dessous).

Résultat financier (Commercial): ce poste correspond à la définition commerciale de ce solde intermédiaire de gestion : coût du refinancement des activités non crédit, résultat sur les instruments financiers au sens de l'IAS39 (résultat sur dérivés de trading, variation de juste de valeur des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur, résultat des couvertures de taux et de changes sur les actifs et passifs financiers).

Gains/Pertes et nets sur actifs (Bancaire) : Ce poste comprend les gains et pertes nets sur cessions d'actifs corporels et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation. Ces gains et pertes font partie du Résultat Opérationnel Courant et non du Résultat d'Exploitation.

Résultat Exploitation (Bancaire) : Il s'agit du solde intermédiaire de gestion figurant dans les comptes statutaires consolidés (format bancaire), soit la différence entre le résultat brut d'exploitation et le coût du risque.

3.4. Information géographique

3.4.1. Répartition géographique du bilan

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	France	Intl	Total	France	Intl	Total
ACTIF						
Caisse, banques centrales	83	7	90	18	8	26
Actifs financiers à la JV par le résultat	6		6	5		5
Instruments dérivés	118	1	119	109	1	110
Actifs financiers disponibles à la vente	83		83	105		105
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 228	41	1 269	1 409	56	1 465
Prêts et créances sur la clientèle	6 282	2 863	9 145	6 987	2 794	9 781
<i>dont provisions pour dépréciation</i>	<i>(1 171)</i>	<i>(742)</i>	<i>(1 913)</i>	<i>(945)</i>	<i>(893)</i>	<i>(1 838)</i>
Actifs non courants destinés à être cédés	81		81	321		321
PASSIF						
Passifs financiers à la JV par le résultat	10		10	4		4
Instruments dérivés	308	5	313	181	3	184
Dettes envers les établissements de crédit	5 272	74	5 346	4 855	215	5 070
Dettes envers la clientèle	177	13	190	215	28	243
Dettes représentées par un titre	3 918		3 918	4 837		4 837
Dettes subordonnées	456		456	441		441
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	122		122	169		169

3.4.2. Répartition géographique du compte de résultat

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	France	Intl	Total	France	Intl	Total
Produit Net Bancaire	666	423	1 089	799	453	1 252
Résultat brut d'exploitation	323	219	542	450	264	714
Résultat d'exploitation	(240)	38	(202)	62	22	84
Résultat courant avant Impôt	(272)	38	(234)	63	22	85
Résultat net d'impôt des act. arrêtées ou en cours de cession	(4)		(4)	(10)		(10)
Résultat net	(193)	26	(167)	36	20	56
Résultat net part du groupe	(200)	26	(174)	24	20	44

3.5. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces justes valeurs des actifs et passifs financiers représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés à la date de clôture. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. De ce fait, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette juste valeur n'est pas destinée à être immédiatement réalisée. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité,

- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des justes valeurs présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente.

Il a été considéré que la valeur nette comptable des actifs et passifs financiers suivants constitue leur juste valeur :

- instruments financiers dont la maturité contractuelle est inférieure à 1 an,
- instruments financiers à taux variable ou taux révisable,
- instruments financiers à vue.

Dans les comptes du Groupe, seuls les prêts à la clientèle émis à taux fixe (prêts personnels et crédits classiques), pour toutes les catégories de prêts, font l'objet d'un calcul spécifique de juste valeur.

Leur juste valeur est déterminée par différence entre la composante taux et la composante crédit :

- la composante taux est obtenue en actualisant les cash flows futurs attendus des créances au taux moyen client en date d'arrêté ;
- la composante crédit est constituée des provisions pour dépréciation déjà comptabilisées au bilan.

Ainsi calculée, la juste valeur de ces actifs s'établit au 31/12/2011 à 10 314 M€, pour une valeur nette comptable de 10 497 M€ et au 31/12/2010 à 11 550 M€, pour une valeur nette comptable de 11 351 M€. Comme dit en introduction, ces écarts de respectivement -183 M€ et +199 M€ ne représentent pas des plus ou moins-values latentes par rapport à une valeur de marché mais uniquement par convention, le résultat d'une comparaison, pour les encours à taux fixe, entre le taux de rendement moyen du stock et le dernier taux client accordé à la date de clôture, étant précisé que les derniers taux clients accordés à la date de clôture sont supérieurs au taux de rendement moyen du stock de créances.

Compte tenu de ces éléments, la juste valeur des actifs et passifs financiers s'élève à :

(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010	
	Valeur bilan	Juste valeur	Valeur bilan	Juste valeur
Actifs financiers	10 497	10 314	11 351	11 550
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 269	1 269	1 465	1 465
Actifs financiers disponibles à la vente	83	83	105	105
Prêts et créances sur la clientèle	9 145	8 962	9 781	9 980
Passifs financiers	9 910	9 910	10 591	10 591
Dettes envers les établissements de crédit	5 346	5 346	5 070	5 070
Dettes envers la clientèle	190	190	243	243
Dettes représentées par un titre	3 918	3 918	4 837	4 837
Dettes subordonnées	456	456	441	441

3.6. Actionariat

Au 31 décembre 2011, le Groupe LaSer Cofinoga est détenu à 100% par LaSer SA, elle-même détenue à parité par le Groupe Galeries Lafayette et le Groupe BNP Paribas (BNPP Personal Finance).

3.7. Effectifs

Les effectifs moyens du Groupe (en quote-part contrôlée pour les sociétés intégrées proportionnellement et hors les effectifs de BGC dont les titres ont été cédés en 2011) se répartissent comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
France	2 632	2 736
International	2 588	2 605
TOTAL	5 220	5 341

La répartition des salariés du Groupe est la suivante :

- 26,4 % des effectifs sont des cadres (25,5 % en décembre 2010),
- 73,6 % des effectifs sont des non cadres (74,5 % en décembre 2010).

3.8. Opérations avec les parties liées

Les parties liées au Groupe LaSer Cofinoga sont :

- les actionnaires qui contrôlent l'entité Groupe LaSer Cofinoga : LaSer SA, Groupe Galeries Lafayette, Groupe BNP Paribas
- les co-entreprises.

Les flux avec les sociétés consolidées sous contrôle exclusif, considérées comme des parties liées, sont éliminés dans les comptes consolidés et ne sont donc pas présentés ci-après.

Les créances et les dettes cumulées envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs aux bilans au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances brutes	206	288
Dettes	(5 534)	(5 310)
TOTAL	(5 328)	(5 022)

Les transactions avec les parties liées comprises dans le compte de résultat au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire	(95)	(2)
Autres charges d'exploitation	(20)	(10)
TOTAL	(115)	(12)

Les transactions avec les parties liées comprises dans le hors-bilan au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Hors bilan	418	197
<i>dont engagements de financement (reçus)</i>	418	40
<i>dont engagements de financement (donnés)</i>		157
TOTAL	418	197

3.8.1. Avec LaSer (et ses filiales)

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances brutes	13	21
Dettes	(11)	(14)
TOTAL	2	7

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire	7	9
<i>dont refacturations</i>	7	9
<i>dont quote part de résultat dans les SEP</i>	1	1
<i>dont impact fidélisation</i>	(1)	(1)
Autres charges d'exploitation	(17)	(23)
TOTAL	(10)	(14)

3.8.2. Avec le Groupe Galeries Lafayette

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances brutes	1	2
Dettes	(8)	(8)
TOTAL	(7)	(6)

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire	(13)	(14)
<i>dont commissions apporteurs</i>	(15)	(15)
Autres charges d'exploitation	(3)	(3)
TOTAL	(16)	(17)

3.8.3. Avec le Groupe BNP Paribas

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances brutes	191	95
Dettes (refinancement)	(5 501)	(5 267)
<i>dont Comptes et Emprunts à terme</i>	<i>(5 301)</i>	<i>(5 033)</i>
<i>dont Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés</i>	<i>(122)</i>	<i>(152)</i>
<i>dont Emprunts obligataires</i>	<i>(31)</i>	<i>(35)</i>
<i>dont Emprunts obligataires subordonnés</i>	<i>(47)</i>	<i>(47)</i>
Dettes (Créditeurs divers)	(14)	(17)
TOTAL	(5 324)	(5 189)

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire	(91)	(6)
<i>dont commissions nettes</i>	<i>109</i>	<i>121</i>
<i>dont charges d'intérêts nettes</i>	<i>(141)</i>	<i>(133)</i>
<i>dont gains ou pertes sur instruments dérivés en juste valeur</i>	<i>(59)</i>	<i>6</i>
Autres charges d'exploitation	(1)	(3)
TOTAL	(92)	(9)

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement (reçus)	418	40
TOTAL	418	40

3.8.4. Avec les co-entreprises

Il s'agit des transactions avec les sociétés en contrôle conjoint (Banque du Groupe Casino, Banque Solféa et Assurtis).

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Créances brutes	1	170
Dettes		(4)
TOTAL	1	166

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit net bancaire	2	9
<i>dont intérêts et produits assimilés</i>	<i>2</i>	<i>9</i>
Autres charges et produits d'exploitation	1	19
<i>dont apports de charges aux SEP</i>	<i>8</i>	<i>17</i>
TOTAL	3	28

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement (donnés)		157
TOTAL		157

3.8.5. Avec les principaux dirigeants de LaSer Cofinoga et de ses actionnaires

Les personnes concernées sont les mandataires sociaux, et les sommes indiquées correspondent aux rémunérations et avantages en nature évalués sur l'ensemble du périmètre LaSer et ses filiales.

(en euros)	31/12/2011	31/12/2010
Rémunérations et avantages en nature versés sur l'exercice	3 541 244	1 183 198

3.9. Honoraires des Commissaires Aux Comptes

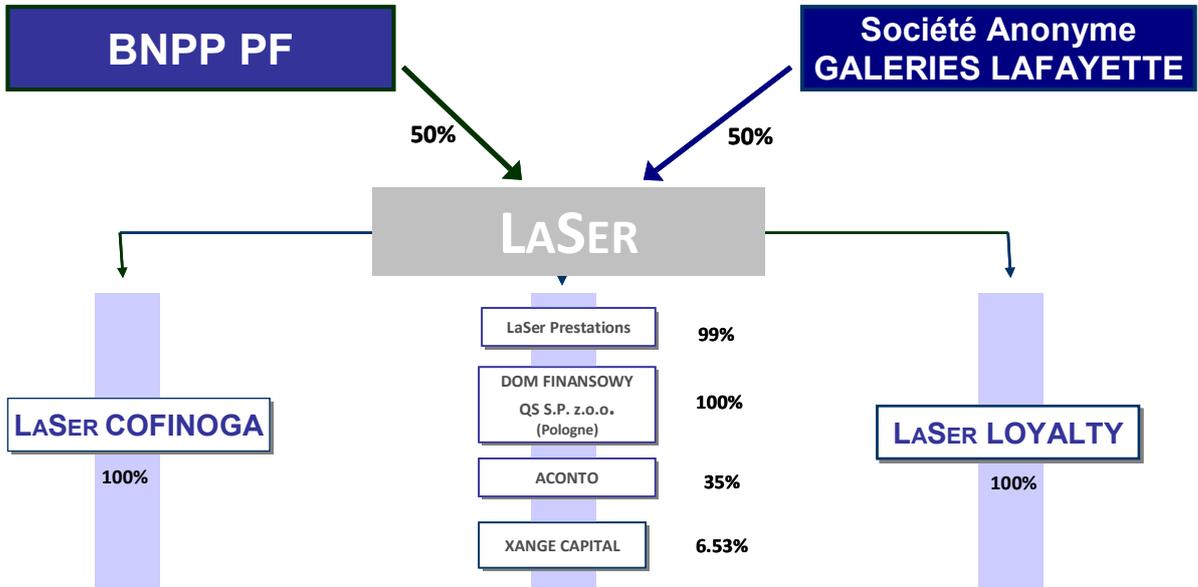
Les honoraires versés en 2011 aux Commissaires aux comptes, hors sociétés intégrées proportionnellement, se répartissent de la manière suivante :

Montants (en milliers d'euros hors Taxe)	Cailliau Dedouit et Associés				Ernst & Young Audit				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont :												
Emetteur	82	65	47%	35%	82	65	14%	9%	82	65	25%	22%
Filiales consolidées	88	122	51%	65%	483	564	81%	82%	182	147	56%	50%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont :												
Emetteur												
Filiales consolidées	3		2%									
Sous-total Audit	173	187	100%	100%	565	629	95%	91%	264	212	81%	73%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social					27	57	5%	8%	62	80	19%	27%
Autres					5	4	1%	1%				
Sous-total Autres Prestations					32	61	5%	9%	62	80	19%	27%
TOTAL	173	187	100%	100%	597	690	100%	100%	326	292	100%	100%

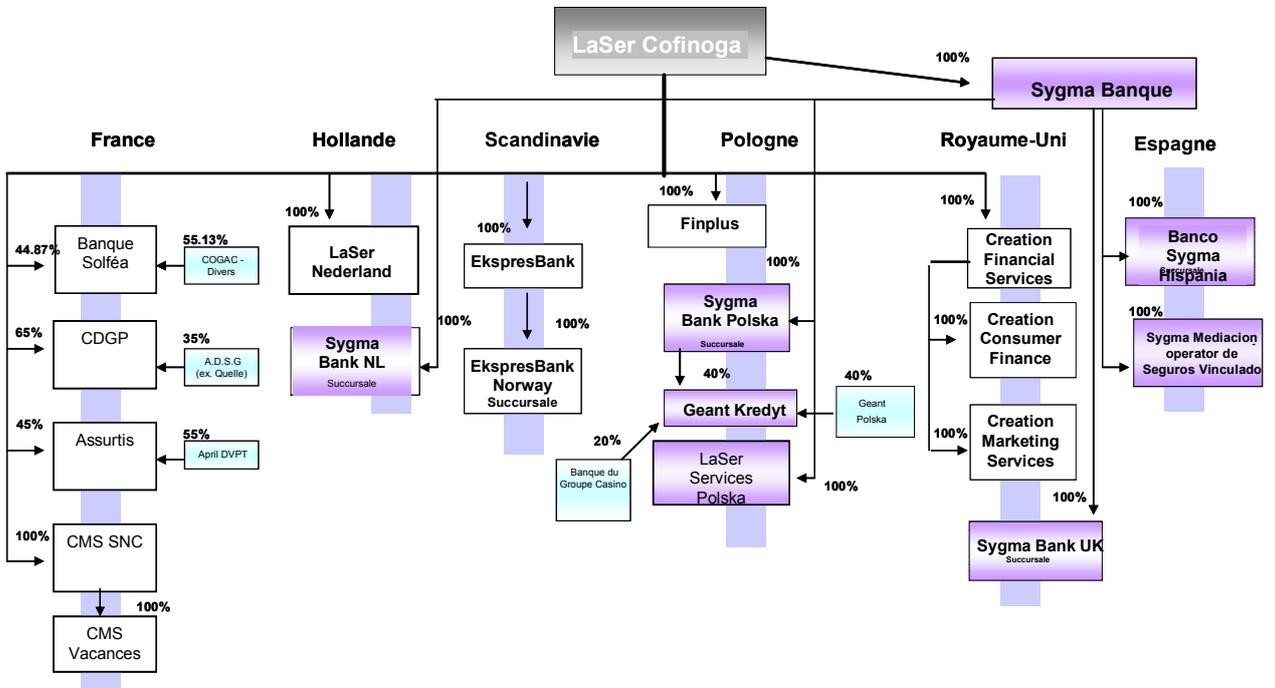
8 Informations Juridiques

8.1 Organigramme juridique simplifié au 31 Décembre 2011

LaSer



LaSer Cofinoga



8.2 Mouvements relatifs aux filiales et participations

Cessions et acquisitions :

- LaSer Cofinoga a cédé sa participation dans Banque du Groupe Casino en date du 1^{er} juillet 2011.

Créations et fermetures :

- Création d'une succursale de Sygma Banque aux Pays-Bas en date du 8 juillet 2011.
- Dissolution sans liquidation de Soficarte suite à la fusion-absorption par LaSer Cofinoga le 3 octobre 2011.
- Dissolution sans liquidation de Médiatis suite à la fusion-absorption par LaSer Cofinoga le 3 octobre 2011.

Autres :

- Changement de nom de Cetelem Expansion qui est devenu LaSer Services Polska.

8.3 Autres Informations Juridiques

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élève à 54 455 868,56 € devrait décider de l'affecter au compte report à nouveau, lequel ressortirait à 544 154 285,48 €.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en euros par action) :

Exercice	Dividende net payé
2008	12,08
2009	0
2010	0

Actionnariat relatif à l'article L 225-184 du code de commerce

Aucune opération n'a été réalisée dans le cadre des articles L 225-177 à L 225-186 du code de commerce.

Disposition de l'article L 225-102-1 du Code du Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du code de commerce, vous trouverez, ci-après, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions, durant l'exercice 2011, exercés dans toute société par les mandataires sociaux de LaSer.

Dispositions de l'article L 225-100 du Code du Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 du code de commerce, il est précisé qu'il n'existe aucune délégation en cours accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Présentation des résolutions de l'Assemblée Générale

L'ordre du jour de votre Assemblée Générale sera le suivant :

- Connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, du rapport de gestion et quitus aux Administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011,

- Approbation du contenu du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce,
- Approbation d'une convention conformément à l'article L 225-40 du code de commerce,
- Ratification de la cooptation d'un Administrateur,
- Pouvoir pour formalités.

8.4 Fonctions et mandats des mandataires sociaux de LaSer Cofinoga

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LASER COFINOGA (Article L 225-102-1 du code de commerce)

Monsieur Philippe LEMOINE, Président du Conseil d'Administration,

- Président Directeur Général de LaSer
- Président du Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga et de Sygma Banque
- Administrateur de BNP PARIBAS Personal Finance
- Administrateur de Monoprix
- Administrateur de Unicofra
- Administrateur de Telemarket (jusqu'au 12.05.2011)
- Représentant permanent de LaSer Cofinoga au Conseil d'Administration de Fidecom
- Représentant permanent de Laser Cofinoga au Conseil d'Administration de Médiatis (jusqu'au 03.10.2011)
- Censeur de GDF -SUEZ
- Administrateur de La Poste
- Président de Grands Magasins Galeries Lafayette – GMGL
- Vice-Président du Comité de Surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV (SASU)
- Administrateur unique du GIE Recherche Haussmann et du GIE LaSer Archives
- Président de la Fondation LaSer Initiatives Solidaires
- Président du Comité « Economie Numérique » du MEDEF
- Co-Gérant de GS1 France
- Président de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération)
- Administrateur de la Fondation du Collège de France
- Administrateur de Maison des Sciences de l'Homme
- Administrateur de l'Anvie
- Administrateur de l'Etablissement Public Culturel le 104
- Président du Forum d'Action Modernités, fondation sous l'égide de la Fondation de France

Monsieur Raffaele CICALA, Directeur Général,

- Directeur Général Délégué de LaSer
- Directeur Général de LaSer Cofinoga
- Administrateur de Fidecom
- Président de Galtour
- Administrateur unique du GIE GSGC
- Gérant de LaSer Prestations
- Administrateur de Banque Solféa
- Administrateur et Directeur Général de Sygma Banque
- Président de LaSer Loyalty
- Administrateur de CFS, LaSer Nederland BV, Eksresbank et LaSer Nordic Services
- Censeur du GIE S'Miles
- Représentant permanent de LaSer au Conseil d'Administration Xange Capital

Monsieur Jacques CALVET, Administrateur,

- Vice-Président du Conseil de surveillance, Président du Comité Financier et d'Audit et Membre du Comité des rémunérations et des nominations de la Société Anonyme des Galeries Lafayette
- Président du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – BHV
- Administrateur de LaSer
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de la société Icade
- Administrateur de Cottin Frères
- Administrateur de Société Foncière Lyonnaise
- Administrateur du Groupe Ayache
- Censeur de :
- E. P. I. (Société Européenne de Participations Industrielles)
- Scherlafarge (Agence H)
- Président d'honneur de la société B.N.P. Paribas
- Conseiller consultatif de la Banque de France
- Membre du Comité de Direction de Motier jusqu'au 07/06/10
- Administrateur de la société ALDETA jusqu'au 30/06/10

Monsieur Philippe HOUZE, représentant permanent de la Société Anonyme des Galeries Lafayette,

- Président du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette
- Président-Directeur Général de Monoprix SA
- Président du Conseil d'administration d'Artcodif (SA)
- Président du Conseil d'administration de la Fondation d'Entreprise Monoprix
- Président de Galeries Lafayette Haussmann – GL Haussmann (SAS)
- Vice-Président et Directeur Général de Motier (SAS)
- Membre du Comité de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)
- Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris
- Représentant permanent :
- de Monoprix SA au conseil de Fidecom
- de Société Anonyme des Galeries Lafayette aux conseils de LaSer et de LaSer Cofinoga
- Administrateur de HSBC-France
- Administrateur de HSBC Banque plc
- Administrateur de Casino Guichard Perrachon
- Président de l'UCV (Union du Grand Commerce de Centre Ville)
- Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA)
- Vice-président de l'INSEAD

Monsieur Ugo SUPINO, Administrateur,

- Membre du Directoire de la Société Anonyme des Galeries Lafayette
- Président-Directeur Général de Unincofra (SA)
- Président de Union Pour les Investissements Commerciaux – UPLIC
- Président de Société des Grands Magasins de l'Est
- Président de Groupe Galeries Lafayette Services
- Président de GL OPERA 3 (jusqu'au 05.10.2011)
- Directeur Général de Grands Magasins Galeries Lafayette (SAS)
- Président de GL OPERA 4 (depuis le 15.11.2011)
- Directeur Général Adjoint de Motier

- Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V (SAS)
- Administrateur de LaSer
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Représentant de la Société Anonyme des Galeries Lafayette, member of the board de Middle East Department Stores FZCO (Dubai) (jusqu'au 17.06.2011)
- Directeur général d'Aldeta (société cotée sur le compartiment B d'Eurolist) jusqu'au 30/06/10
- Cogérant de Restauration du Bazar (anciennement dénommée GL Opéra) jusqu'au 30/11/10

Monsieur Thierry LABORDE, représentant permanent de la société BNPP Personal Finance,

- Directeur Général et Administrateur de BNPP Personal Finance
- Membre du Conseil de Surveillance de BNP Paribas Real Estate
- Administrateur de BNP Paribas Assurance
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de LaSer

- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de LaSer Cofinoga
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de Natixis Financement
- Administrateur des Conseils d'Administration de Banco Cetelem (Espagne), de Findomestic (Italie), de Banco BNPP Personal Finance (Portugal), d'UCI (Espagne) et d'UCI EFC (Espagne)

Monsieur Vincent BERNARD, Administrateur,

- Directeur de la Gestion Financière et membre du Comité Exécutif de BNPP Personal Finance
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur de LaSer
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne)

- Membre du Conseil de Surveillance de Magyar Cetelem Bank (Hongrie)
- Membre du Conseil de Surveillance de UCB Ingatlanhitel (Hongrie)

Monsieur Bruno SALMON, Administrateur,

- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de BNPP Personal Finance
- Administrateur de LaSer Cofinoga
- Administrateur de LaSer
- Président de l'ASF
- Vice-Président de l'AFECEI
- Administrateur de Vicat
- Administrateur de Findomestic Banca SPA (Italie)
- Vice Président du Conseil d'Administration de Cetelem Brasil SA (Brésil)

- Administrateur du Conseil de Banco BGN (Brésil)
- Vice Président du Conseil de BGN Leasing (Brésil)
- Administrateur de Banco Cetelem (Espagne), de Banco BNPP Personal Finance (Portugal), Administrateur de Cetelem IFN SA (Roumanie), Administrateur de UCB Suisse (Suisse)
- Membre du Conseil de Surveillance de BNPP Personal Finance EAD (Bulgarie)

Monsieur Gérard CHAURAND, Administrateur (fin de mandat : 19.01.2012),

- Président du Conseil d'Administration de CMV Médiforce (jusqu'au 27.10.2011),
- Administrateur d'Axa Banque Financement (jusqu'au 21.10.2011),
- Administrateur de Natixis Financement (jusqu'au 30.11.2011),
- Administrateur de LaSer (jusqu'au 15.12.2011),
- Administrateur de LaSer Cofinoga (jusqu'au 19.01.2012),
- Administrateur de Domofinance (jusqu'au 30.09.2011),
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de Carrefour Banque (jusqu'au 20.10.2011),

- Administrateur de OBPS (jusqu'au 28.11.2011)
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Fimaser (Belgique) (jusqu'au 18.10.2011)
- Directeur de CPV (Carrefour) Brésil
- Membre du Conseil d'Administration de Banco CSF (Carrefour) Brésil
- Directeur de BSF Holding (Brésil)

Monsieur Benoit CAVELIER, Administrateur (début de mandat : 19.01.2012),

- Président du Conseil d'Administration de CMV Médiforce (depuis le 27.10.2011),
- Administrateur d'Axa Banque Financement (depuis le 21.10.2011),
- Administrateur de Natixis Financement (depuis le 30.11.2011),
- Administrateur de LaSer (depuis le 15.12.2011),

- Administrateur de LaSer Cofinoga (depuis le 19.01.2012),
- Administrateur de Domofinance (depuis le 30.09.2011),
- Représentant permanent de BNPP Personal Finance au Conseil d'Administration de Carrefour Banque (depuis le 20.10.2011),
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Fimaser (Belgique) (depuis le 18.10.2011)

8.5 Rapport du Président du conseil d'administration de LaSer Cofinoga

I - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport est approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 13 Mars 2012. Il sera par ailleurs rendu public en étant déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

Introduction : Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Dans ce cadre les objectifs du contrôle interne sont de :

- Prévenir les erreurs et les fraudes,
- Protéger l'intégrité des biens et des ressources de l'entreprise,
- Gérer rationnellement les biens de l'entreprise.

1. Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société

1.1 Acteurs ou structures exerçant des activités de contrôle

1.1.1. La Direction Générale et le Conseil d'Administration

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, la Direction Générale impulse la démarche et contrôle la qualité du dispositif de Contrôle Interne mis en place.

Deux fois par an le Comité d'Audit LaSer et le Conseil d'Administration procèdent à l'examen de l'activité et de la qualité du Contrôle Interne chez LaSer. Le principal support étant le rapport réglementaire semestriel CRB 97/02 LaSer Cofinoga réalisé par la Direction du Contrôle Permanent.

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Lemoine

Directeur Général

Monsieur Raffaele Cicala

Administrateurs

La Société Anonyme des Galeries Lafayette représentée par Monsieur Philippe Houzé,

Monsieur Jacques Calvet,

Monsieur Ugo Supino,

La société BNP PARIBAS Personal Finance représentée par Monsieur Thierry Laborde,

Monsieur Benoit Cavalier,

Monsieur Vincent Bernard,

Monsieur Bruno Salmon.

Secrétaire du Conseil

Monsieur Daniel Rithou

1.1.2. Les équipes en charge du contrôle

■ L'Audit Interne LaSer (AI)

Son rôle est d'effectuer des missions d'audit (contrôle périodique) au sein de LaSer et ses filiales et d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites suite aux missions réalisées.

Directement rattachée à la Direction Générale, cette entité en charge du contrôle périodique est composée de 18 collaborateurs.

■ L'Audit Interne des filiales

Certaines filiales à l'étranger, disposent d'une structure d'Audit Interne composée d'1 à 9 personnes. Son rôle est d'effectuer des missions d'audit (contrôle périodique) sur l'activité de la filiale en appliquant la méthodologie définie par l'Audit Interne LaSer. Les structures d'Audit interne en filiale rendent compte de leurs travaux à l'Audit Interne LaSer.

Ces structures sont co-dirigées par la Direction de la filiale et par la Direction de l'Audit Interne (règle de la co-tutelle). L'effectif total de ces structures est de 14 auditeurs.

■ La Direction du Contrôle Permanent LaSer (DCP)

Directement rattachée à la Direction Générale et d'un effectif de 42 personnes, cette direction est composée des services suivants :

- La « **Coordination du Contrôle Permanent et Risque Opérationnel** » qui :
 - définit la méthodologie en matière de contrôle permanent et de risque opérationnel,
 - coordonne et supervise les actions des contrôles sectoriels tant dans les entités « crédit » que les entités « marketing service ».
 - réalise les reportings réglementaires pour les activités crédit (CRB, AMF, LSF).
 - Pilote et coordonne l'ensemble du dispositif de gestion du risque opérationnel selon la méthode standard Bâle II pour LaSer Cofinoga.
- Le « **Risk Management** » qui :
 - assure l'identification et la maîtrise des risques accidentels et aléatoires
 - coordonne l'élaboration des plans de continuité d'activité et de gestion de crise
 - définit la politique Groupe en matière de sécurité de l'information
 - gère les assurances « risques d'entreprise ».
- Le « **Back et Middle Office financier** » qui :
 - assure l'enregistrement et la gestion administrative des opérations financières
 - contrôle le respect des normes internes en matière d'intervention sur les marchés financiers.
- Le service « **Fraudes et Conformité** » qui :
 - supervise et gère les outils de détection et de prévention des fraudes
 - réalise des contrôles automatisés ou sur pièces au sein des activités crédit en France.
 - assure la gestion des risques de non-conformité et d'image.
- La « **Gouvernance** » qui :
 - assure le co-management des fonctions Contrôle Permanent en entités et filiales
 - pilote les projets et outils relatifs à la filière Contrôle Permanent

De plus, il existe des structures de Contrôle Permanent au sein des entités et filiales qui sont co-managées (principe de co-tutelle) par la Direction des entités et par la Direction du Contrôle Permanent. Ces structures doivent recouvrir le même périmètre de responsabilité que celui de la DCP. Ces structures comprennent 55 personnes.

■ La Direction du Risque Crédit

Directement rattachée à la Direction Générale et indépendante de toute autre structure (Directions opérationnelles, Financière, DCP, ...)

Cette Direction est en charge de la définition des normes générales, de l'analyse et du contrôle du risque crédit sur la totalité du périmètre crédit France et International. Il est notamment en charge du contrôle permanent des modélisations relatives à la méthode avancée retenue dans le cadre de Bâle II par LaSer Cofinoga.

Elle est composée des services suivants :

- **Scores & Projets** qui :
 - développe, suit et fait évoluer les scores décisionnels du Groupe
 - assure la gouvernance et la coordination Bâle 2
 - garantit l'application des meilleures méthodes statistiques
 - gère et pilote les projets sur les outils risque.
- **Etudes et Impayés** qui :
 - coordonne l'analyse de l'impayé
 - encadre les travaux budgétaires du calcul prévisionnel de l'impayé
 - réalise les travaux de provisionnement en lien avec la Direction financière

- réalise des études (transverses pour le risque ou en support des process commerciaux ou marketing) et coordonne des projets transverses à dominante risque.
- Suivi du Risque qui :
 - anime et suit la mise en œuvre opérationnelle de la politique risque et partage les bonnes pratiques
 - analyse les indicateurs risque
 - assure l'interface avec le recouvrement dans l'analyse des évolutions du risque.
- Gouvernance & pilotage qui :
 - anime le Comité Risque LaSer
 - consolide les reportings risques entités
 - définit les Normes Groupe et s'assure de leur déclinaison dans les entités
 - s'assure de l'existence et de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle sur les process risques et suit les actions correctrices.

Pour mener à bien ses missions, le Risque Corporate s'articule autour d'une direction Corporate des responsables risques des entités (liens hiérarchiques sur la France, la Pologne et l'Espagne, cotutelle sur l'Europe du Nord) et d'une étroite collaboration avec les acteurs opérationnels. Cette structure est composée de 54 personnes en France, y compris CDGP, (dont 33 personnes pour le Corporate) et de 53 personnes dans les filiales étrangères.

■ La Direction Finance et Croissance Externe

Cette Direction comprend des services qui participent pleinement au contrôle permanent des activités.

- Les « Achats, Efficacité opérationnelle, Program Management Office » qui :
 - mène et supervise des chantiers visant à l'amélioration continue des process opérationnels
 - instruit et fait valider à la DG les projets de montants importants
 - suit le portefeuille des projets du Groupe pour s'assurer dans le temps du respect des engagements pris au départ (rentabilité notamment)
 - administre la base process Groupe sous l'outil MEGA
- La « Planification » qui regroupe notamment la comptabilité et le contrôle de gestion et dispose de procédures de contrôle permanent dans le domaine financier et comptable (Voir détail en § 2.4 : Procédures de contrôle permanent dans le domaine financier et comptable).

Ces différents services disposent de relais auprès des entités opérationnelles ou supports, notamment en matière de contrôle de gestion.

En ce qui concerne la comptabilité, les responsables comptables des filiales sont co-managés (co-tutelle comptable et fiscale) par la Direction des entités et la Direction de la Planification.

■ La Direction des Systèmes d'Information.

Cette Direction dispose d'un service Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) qui s'assure de la fiabilité, de la sécurité et de la continuité de fonctionnement des systèmes d'information et des liaisons informatiques.

1.2. Les références externes et internes à l'entreprise

Il s'agit pour le dispositif de contrôle interne mis en place de veiller au respect des :

- Lois et réglementation en vigueur notamment le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Loi sur la sécurité financière,
- Lois en matière de crédit à la consommation,
- Lois informatiques et liberté et code des assurances.

Par ailleurs, LaSer dispose des normes et procédures suivantes en vigueur :

Organisation et contrôle :

- Elaboration et mise en œuvre des procédures (transversales d'entreprise),

- Charte de Contrôle Interne, charte de Contrôle Permanent, charte d'Audit Interne
- Procédure de conduite d'une mission d'audit,
- Procédure de suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit
- Procédure de lancement d'une nouvelle activité ou produit,
- Procédure de contrôle des activités externalisées
- Règles de sécurité physique,
- Code de déontologie
- Personnes sensibles et conflits d'intérêts
- Règles d'éthique en matière d'activité de crédit.
- Dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement des activités terroristes
- Gestion de la confidentialité.
- Procédures de gestion des Risques Opérationnels
- Standard applicable en matière de continuité d'activité

Comptabilité et contrôle de gestion :

- Charte de co-tutelle comptable et fiscale
- Normes comptables (règles de comptabilisation des opérations),
- Procédure comptable groupe relative aux rapprochements bancaires,
- Procédures relatives aux avances et frais de déplacement,
- Règles de facturation et de règlements,
- Procédures relatives à la gestion et au contrôle des décaissements,
- Règles de délégations de pouvoirs en matière de dépenses,
- Procédures budgétaires et planning stratégique,
- Procédure de création de sociétés et de mouvements de capitaux propres.

Refinancement et opérations de trésorerie :

- Règles d'intervention sur les marchés financiers (relatives à la couverture des risques de contrepartie, de taux, de liquidité et de change),
- Règles et délégations en matière de flux financiers.

Juridique :

- Procédures juridiques relatives à la validation des contrats de prestations de services ou des contrats partenaires, aux actions judiciaires, aux déclarations CNIL, à la transmission de fichiers, à la conformité légale des publicités en matière de crédit à la consommation.

Communication :

- Prise de parole extérieure au nom et pour le compte de l'entreprise,

Informatique :

- Procédures relatives à la gestion des habilitations,
- Règles relatives à la sécurité informatique (back-up des systèmes, sauvegarde des données, sécurité des réseaux et des liaisons externes, ...).
- Code de déontologie applicable à la sécurité des Systèmes d'Information

Crédit et opérations clientèles :

- Obligation TRACFIN sur mouvements financiers (cf. lutte contre le blanchiment des capitaux),
- Normes Risque Crédit,
- Procédure de Gouvernance «Procédure relative à la gouvernance de la filière risque de crédit»
- Procédure de délégation «Gestion de l'information et de la délégation dans le cadre des modifications des règles impactant le risque de crédit»
- Structure et organisation de la gestion des risques (comités, mission du risque corporate, du risque crédit international, du risque opérationnel (risque en entité, système de délégation et de contrôle),
- Clients (formalisme juridique du contrat, règles d'acceptation, déplafonnement et autres opérations sur le compte du client, ...),
- Partenaires (formalisme du contrat, activités « interdites », agrément des points de vente, suivi du risque par point de vente, avances sur commissions, règles particulières pour les salariés partenaires ou du Groupe LaSer),

- Outils (scores, utilisations des fichiers négatifs ou positifs, modalité d'étude des dossiers, détection des fraudes, contrôle de l'achat, nouveaux médias),
- Stratégie (tests de stratégie, documentation des stratégies),
- Recouvrement (organisation, stratégies, outils de gestion et de pilotage, charte de déontologie),
- Reporting : suivi du risque et de l'impayé (tableaux de bord, suivi des scores, système de provisionnement de l'impayé),
- Procédures opérationnelles de recouvrement (délais de traitement, régularité des relances, gestion du surendettement, règles de passage à pertes),
- Procédure de prévention des fraudes.

A cette fin, des outils sont mis en place par l'ensemble des services, à savoir : un organigramme fonctionnel, des fiches de postes et de mission, un système de délégations et de pouvoirs, une description des process, des procédures opérationnelles relatives aux aspects métiers et transversales d'entreprise émises par les entités corporate, des outils de reporting et de communication et une organisation des contrôles permanents.

Activité de services marketing:

- Les procédures de contrôle interne s'articulent autour du cycle de vie des affaires depuis l'identification des opportunités commerciales jusqu'à la totale exécution du contrat conclu avec le client (prestation effectuée, dernières factures émises encaissées, absence de litige).
- Les procédures sont en place dans les entités opérationnelles et concernent:
 - Le cycle de vie des affaires
 - La gestion des opportunités et des commandes
 - L'enregistrement des contrats
 - La gestion des achats
 - La facturation
 - Le recouvrement.
- Afin de permettre la mise en œuvre de ces procédures, les entités s'appuient sur l'outil de gestion des projets services « Changepoint ».

2. Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne

2.1. L'identification des risques

Les risques sont identifiés et regroupés par famille. Pour résumer, il existe 6 familles de risques qui sont le risque opérationnel, le risque crédit, le risque de marché, le risque de non-conformité, de réputation et enfin le risque économique.

2.2. Caractère centralisé ou décentralisé des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont à la fois centralisées et décentralisées dans la mesure où elles existent dans la société qui consolide les comptes et dans les filiales consolidées.

2.3. Procédures de Contrôle permanent et de Contrôle périodique

Il existe 3 niveaux de contrôle :

2.3.1 Le contrôle permanent (niveaux 1 et 2)

Contrôles effectués selon une fréquence allant de quotidienne à inférieure à 1 an

Niveau 1 : Auto-contrôle et contrôle hiérarchique direct

Il est effectué par les opérateurs ou leur hiérarchie directe en continu au sein des entités :

- Vérification de la justesse des opérations effectuées,

- Contrôle permanent de la qualité d'exécution des tâches.

Niveau 2 : Contrôle permanent opérationnel

Il est effectué par les Contrôleurs permanents des entités opérationnelles ou supports en opposition de fonction vis-à-vis des autres collaborateurs de l'entité :

- Contrôle par échantillonnage du respect des normes, procédures et délégations selon une périodicité quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle,

Niveau 2 : Contrôle permanent fonctionnel

Il est effectué par les Directions Corporate en charge de certains types de risque (Fraudes & Conformité, Comptabilité, DSI, Risque, ...). Le principe retenu étant l'indépendance vis-à-vis des entités opérationnelles :

- Contrôle de l'application par les entités des normes et procédures transversales d'entreprise émises par les Directions Corporate dans leur périmètre de responsabilité.
- Contrôles effectués à partir de requêtes automatiques ou de sélections manuelles,

Pour sa part, la DCP coordonne l'ensemble du dispositif de contrôle permanent :

- Définit le cadre normatif de la réalisation des contrôles permanents
- S'assure de l'exhaustivité des contrôles permanents sur tous les domaines d'activités
- Elabore les reportings réglementaires

2.3.2. Le contrôle périodique (Niveau 3)

Contrôles effectués selon une fréquence allant de 1 an à 4 ans

Audit interne

Il est effectué par l'audit interne corporate qui intervient dans toutes les entités et sur tous les types de risque :

- Contrôle de la qualité, de la conformité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne,
- Réalisation de full-audit, d'audits d'efficacité ou de conformité,
- Réalisation d'interventions ponctuelles sur des problèmes spécifiques,
- Suivi des recommandations émises par l'Audit Interne et certains organes externes de contrôle (ACP, IG BNP Paribas,..)

Ce même type de mission peut être effectué au sein des filiales par leur propre audit interne et ce, sous la responsabilité fonctionnelle de l'audit interne corporate.

2.4. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

2.4.1 Le contrôle permanent comptable (niveaux 1 et 2)

Le dispositif de contrôle permanent comptable est organisé autour de deux niveaux de contrôles, qui visent à permettre de garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ainsi que la surveillance des risques sur les process associés

Contrôles de premier niveau :

- *Le premier niveau de contrôle* est assuré par les équipes opérationnelles comptables. Il regroupe :
 - ✓ les auto-contrôles effectués par les collaborateurs en charge des différents travaux comptables,
 - ✓ les contrôles assurés par les managers opérationnels.

Les différents types de contrôles réalisés sont les suivants :

- **Contrôles opérationnels de la correcte comptabilisation des opérations, via des dispositifs de contrôle des flux et de contrôle des stocks**

A titre d'exemple :

- Le déversement d'événements émanant des applicatifs de gestion (chaîne crédits, trésorerie, recouvrement, contentieux, non-crédit) dans le logiciel comptable fait l'objet de contrôles quotidiens et mensuels. Ces contrôles sont réalisés à l'aide de la piste d'audit et des états de restitutions. Le nouvel interpréteur comptable mis en place début 2008 contribue au renforcement du contrôle de ces flux.
- Les flux bancaires de toutes les activités font l'objet d'un suivi et sont également vérifiés chaque jour. Des rapprochements bancaires mensuels sont formalisés.
- Les contrôles relatifs à l'exhaustivité des encours des chaînes de crédit, du contentieux, des frais généraux et du passif de la banque sont quant à eux effectués à périodicité mensuelle ainsi que les opérations hors bilan. A cet égard, des cadrages des données comptables et de gestion des encours sains et douteux sont effectués à périodicité mensuelle. Les opérations hors bilan font également l'objet d'un suivi mensuel par rapprochement avec les données émanant du Front-Office.

Ces contrôles opérationnels font l'objet d'une formalisation (livrables de contrôle notamment).

- **Elaboration des justificatifs de comptes**

- **Elaboration de certains « reportings » comptables et fiscaux**

- *Le second niveau de contrôle* est assuré par les responsables de services comptables, et par les services Méthodes & Procédures et Consolidation. Il regroupe :
 - ✓ les contrôles assurés par les responsables de services,
 - ✓ des contrôles réalisés en opposition de fonction.

Ces contrôles réalisés à fréquence périodique sont notamment les suivants :

- L'établissement des rapprochements bancaires,
- La vérification des bases de tiers payeurs (Siret, nom, adresse et IBAN particulièrement),
- La validation et le contrôle des habilitations aux systèmes comptables,
- La revue des dossiers de clôture et des livrables de contrôles par les responsables de services,
- Les travaux de consolidation mensuelle visant à permettre de garantir la qualité globale de l'information financière et de respecter les délais de production de ces comptes.

Contrôles de deuxième niveau :

Les contrôles de deuxième niveau ont pour objectif de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de contrôles mis en place au niveau des équipes comptables, de la régularité des opérations et du respect des procédures.

Ils sont réalisés à fréquence périodique par différentes équipes :

- **Le service Contrôles Comptables, dédié aux contrôles de deuxième niveau :**
 - Contrôle l'existence des contrôles de niveau 1,
 - Réalise et/ou valide les contrôles comptables clés (Points de Surveillance Fondamentaux),
 - Réalise des contrôles de cohérence comptable (exemple : revues analytiques comptables),
 - Réalise des contrôles de recoupement (rapprochement résultat comptable / résultat analytique, ...).
- **Le service Fiscalité :**
 - Veille à la bonne application de la réglementation fiscale,
 - Réalise la preuve de l'impôt,
 - Contrôle les déclarations fiscales établies par les équipes comptables.
- **Le service Normes & Coordination :**
 - Revoit les états financiers consolidés,
 - Valide le résultat financier,
 - Assure les déclarations réglementaires auprès de l'ACP.
- **Le service Etudes Financières & Impayés :**
 - Définit et communique les règles de provisionnement,

- Valide les dispositifs méthodologiques relatifs aux impayés (avec la Direction du Risque),
- Réalise les calculs de décote,
- Contrôle les données relatives à l'impayé (avec la Direction du Risque Crédit).

2.4.2 Le contrôle périodique de la fonction comptable et financière

Le contrôle périodique de la fonction comptable est assuré par l'Audit interne LaSer, par des audits externes (audits des actionnaires, des partenaires), par les Commissaires aux Comptes, par l'ACP.

2.5. Procédures de gestion du risque client

L'octroi des crédits est structuré autour de :

- un système de délégation qui définit les plafonds d'engagement,
- des procédures d'acceptation différenciées en fonction des produits et des canaux de recrutements,
- un comité d'engagement en France pour les consolidations de créances les plus importantes,
- un dispositif de contrôle permanent de niveau 1 et de niveau 2 sur l'ensemble des domaines.

Les politiques d'octroi des crédits s'appuient à la fois sur des modèles statistiques de notation interne (scores d'acceptation et de comportement), et sur des règles qui font l'objet de revues régulières. Les scores utilisés sont développés en interne, par une équipe dédiée, selon les critères de segmentation les plus pertinents.

Concernant les produits revolving, les limites autorisées fixées lors de l'ouverture des comptes peuvent être revues périodiquement en fonction de critères basés sur le comportement de paiement du crédit jusqu'à la limite maximum autorisée fixée à 15 000 euros. De même à partir d'un certain montant d'utilisation du crédit la situation budgétaire du client est revue avec lui sur la base de justificatifs qui lui sont demandés.

Le Groupe LaSer Cofinoga utilise une méthode de provisionnement homogène dans l'ensemble de ses filiales. Conformément aux normes IFRS, le principe est fondé sur le calcul d'une probabilité de pertes ou sur des encaissements appliqué aux encours ayant au moins un retard de paiement ou ayant fait l'objet d'une restructuration.

Les créances jugées irrécouvrables sont passées en perte à la délivrance du certificat d'irrecevabilité en France et selon des méthodes de gestion assez similaires à l'International, à l'exception de certains pays qui traditionnellement constatent les pertes plus tôt dans le cycle de recouvrement. D'autres facteurs, comme notamment les cas de fraude avérée, peuvent entraîner le passage à perte plus rapidement.

II - CONDITIONS DE PREPARATION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

La préparation des conseils d'administration s'effectue sous la direction du Président du Conseil d'Administration qui organise les travaux de préparation, conformément à l'article L 225-51 du code de commerce.

Les Conseils d'Administration de la société font l'objet d'environ quatre réunions préparatoires. Les participants à ces réunions appartiennent à la Direction Générale, à la Direction Financière et au Secrétariat Général.

Le Président du Conseil d'Administration établit l'ordre du jour du Conseil d'Administration et fixe des directives concernant la préparation des conseils d'administration et les documents à élaborer, directives suivies lors des réunions de préparation.

Le Président du Conseil d'Administration transmet l'ordre du jour aux administrateurs préalablement à la réunion.

Mission des réunions préparatoires

Sur les directives du Président du Conseil d'Administration, les réunions préparatoires consistent à :

- Assurer en liaison avec notamment les services chargés du développement en France et à l'étranger, les services comptables, du risque crédit, du contrôle permanent, de l'audit

interne, du back et middle office, du contrôle de gestion, de la trésorerie et du refinancement, la préparation de documents en vue de leur remise au Conseil,

- La préparation des dossiers d'investissement ou autres présentés et remis aux administrateurs, pour une information ou pour une approbation,
- La préparation de fiches explicatives par sujet abordé en Conseil à destination du Président du Conseil d'Administration et de la Direction Générale et visant à les aider dans la direction de la séance du Conseil,
- L'organisation générale de la réunion.

Tous les documents remis aux administrateurs font l'objet d'une validation préalable par le Président du Conseil d'Administration.

L'élaboration des dossiers

Le Secrétariat Général assure la centralisation des documents remis aux administrateurs et constitue à cet effet des dossiers, lesquels sont validés par le Président du Conseil d'Administration dans le cadre de ses fonctions.

III. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

Les Actionnaires participent aux Assemblées Générales dans les conditions définies par la loi et les statuts.

8.6 Informations environnementales

Dans le cadre des activités de la délégation à la RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) nouvellement créée et rattachée à la DRH, une démarche d'amélioration continue a été mise en place en vue de suivre un plan d'action visant à limiter les impacts environnementaux de nos activités. Ces derniers se décomposent en trois grands volets : les transports, les bâtiments et le Green IT.

Dans un contexte de pilotage serré des coûts de « train de vie », la sensibilisation aux règles d'entreprise a permis de faire évoluer progressivement les habitudes des collaborateurs : ainsi, le nombre des déplacements a notablement diminué : moins 13% pour l'avion et moins 4% pour le train. Parallèlement, la durée moyenne du séjour a augmenté. Autrement dit, les collaborateurs optimisent leurs déplacements en restant plus longtemps sur place. De ce fait, les réservations d'hôtels (+8%) et de location de voiture (+18%) ont progressé. Globalement les frais de transports ont diminué de 5% entre 2010 et 2011 pour l'ensemble du groupe.

Le bilan énergétique des bâtiments du site de Mérignac (36 800 m²) est le suivant :

- La consommation électrique est en baisse de 5,5%, résultat de campagnes de sensibilisation auprès des équipes de maintenance afin d'affiner les réglages et paramétrages des équipements de chauffage/climatisation et d'éclairage. Les conditions climatiques plus clémentes sur l'ensemble de l'année 2011 y ont aussi participé.
- La consommation en eau est aussi en baisse de 8,5%
- La consommation en gaz s'est accrue de 13%. Le diagnostic est actuellement en cours afin d'en identifier les causes.
- Le recyclage des piles et cartouches vides demeure stable.
- Le volume de Déchet Industriel Banal a augmenté, suite à de nombreux déménagements.

Suite au déménagement de notre siège parisien fin 2010, l'année 2011 est considérée comme une année de référence et il est difficile d'interpréter les résultats. Cependant, le mainteneur du nouveau site signale un gain de 40% de consommation électrique par rapport au précédent locataire.

L'informatique éco-responsable, ou « Green IT » progresse aussi chez LaSer à travers différents projets :

- Le chantier le plus impactant a porté sur la discontinuation du code source qui n'était plus utilisé. Il a permis de supprimer près de 2 millions de lignes (gain de près de 25% sur le volume initial)

- La durée de vie des PC, devenus obsolètes a été prolongée en installant Citrix, un système de virtualisation pour 180 postes sur le site de Jurançon. A noter par ailleurs, le déploiement de 70 postes supplémentaires en télétravail.
- La mise en place des nouveaux copieurs a permis un suivi plus précis de notre consommation papier. Celle-ci varie en fonction de l'activité économique. Ce suivi permettra de confirmer les tendances constatées en 2011 par exemple sur la progression des copies en mode recto/verso.
- Les salles de visio conférence du siège parisien affichent des taux d'occupation qui dépassent les 60% sur une journée de 7h. En revanche, les outils de réunion en ligne sont encore trop peu utilisés (-15% par rapport à 2010).

La première semaine du Développement Durable a été organisée sur le site de LaSer Mérignac par des volontaires. Ainsi, quatre partenaires (Veolia, Mobilidéal, TBC et Screlec) sont venus sensibiliser les collaborateurs au recyclage et à l'utilisation des transports en commun. Cet événement a permis de montrer qu'il y avait de réelles attentes environnementales des salariés sur ces sujets et en particulier les déplacements qui représentent le poste le plus important en émission de CO2 de l'entreprise.

8.7 Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2012

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus aux Administrateurs de leur mandat pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le résultat de l'exercice s'élève à 54 455 868,56 € de l'affecter au compte Report à Nouveau, lequel s'élèvera après cette affectation à la somme de 544 154 285,48 €.

Les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants (en euros par action) :

Exercice	Dividende net payé
2008	12,08
2009	0
2010	0

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve le contenu, notamment conformément à l'article L 225-42 du code de commerce sur la convention n'ayant pas fait l'objet du respect de la procédure d'autorisation de l'article L225-38 du code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément à l'article L 225-40 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve la convention conclue entre M. CICALA et la société, autorisée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2011, octroyant à M. CICALA,

- en cas de non renouvellement ou de révocation de son mandat social par l'entreprise, une indemnité globale et forfaitaire de rupture d'un montant correspondant à une fois et demi la rémunération annuelle fixe et variable convenue, et
- en cas de cession du contrôle de l'entreprise avant l'expiration d'une période de 36 mois suivant la prise d'effet du mandat, une indemnité correspondant au montant total des rémunérations consenties à M. CICALA calculée sur 3 ans, desquelles sont déduites toutes les sommes versées entre la date de prise d'effet de son mandat social et la date de démission de M. CICALA ; cette indemnité est subordonnée à la démission de M. CICALA dans les 3 mois du changement de contrôle de la société.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que le ou les critères de performance liés à l'attribution de ces indemnités ont été fixés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2012.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Benoit CAVELIER en qualité d'Administrateur nommé lors du Conseil d'Administration du 19 janvier 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à tous porteur d'un original ou d'une copie, à l'effet d'accomplir, le cas échéant, tous les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de PARIS concernant les déclarations modificatives rectifiant, complétant ou annulant les mentions portées au Registre du Commerce et des Sociétés ainsi que toutes les formalités requises, résultant de la tenue de la présente Assemblée.

8.8 Déclaration des personnes physiques

Nous attestons qu'à notre connaissance, les états financiers contenus dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de LaSer Cofinoga et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation; et que le rapport d'activité présente un tableau fidèle de l'évolution, des résultats et de la situation de LaSer Cofinoga et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté.

Date et signature des responsables

Raffaele CICALA
Directeur Général

Philippe REFFAY
Directeur Finance & Croissance externe

8.9 Rémunérations et avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2011

La présentation qui suit a été adoptée en conformité avec les préconisations du code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros		Total des rémunérations	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice
Philippe Lemoine Président du Conseil d'administration	2011 2010	609 388 593 845	Néant Néant	Néant Néant
Michel Philippin Directeur Général (jusqu'au 16 juin 2011)	2011 2010	2 685 631 589 353	Néant Néant	Néant Néant
Raffaele Cicala Directeur Général (à partir du 16 juin 2011)	2011	246 225	Néant	Néant

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En euros		Rémunérations		Jetons de présence versés par les sociétés du groupe	Avantage en nature	Indemnités conventionnelle et transactionnelle	Total des rémunérations
		Fixe	Variable				
Philippe Lemoine Président du Conseil d'administration	2011 2010	467 671 467 128	135 000 120 000	Néant Néant	6 717 6 717		609 388 593 845
Michel Philippin Directeur Général (jusqu'au 16 juin 2011)	2011 2010	310 645 463 502	135 000 120 000	Néant Néant	3 901 5 851	2 236 085	2 685 631 589 353
Raffaele Cicala Directeur Général (à partir du 16 juin 2011)	2011	245 706			519		246 225

Les rémunérations sont celles versées durant l'exercice 2011 et couvrent l'ensemble du périmètre de LaSer et ses filiales.

La détermination des rémunérations variables est fonction de la performance de la société.

Le contrat de mandat social de Monsieur Cicala, qui n'est pas un employé salarié, prévoit un complément de rémunération variable à long terme, dont les critères d'attribution dépendent d'indices de performance annuels fixés par le Conseil d'Administration, ainsi qu'une clause d'indemnité, en cas de rupture du dit contrat ou de non renouvellement à l'initiative de la société, et en cas de démission suite à un changement de contrôle de la société.

Le montant de l'indemnité due en cas de rupture à l'initiative de la société ou de non renouvellement du mandat est inférieur au plafond de la convention AFEP (24 mois) et représente 18 mois de rémunération.

Le montant de l'indemnité en cas de démission de M. Cicala pour changement de contrôle de la société est égal au montant total des rémunérations qui lui ont été consenties, calculées sur 3 ans, desquelles

sont déduites toutes les sommes versées entre la date de prise d'effet de son mandat social et la date de démission de M. Cicala.

Les mandataires sociaux, à l'exclusion de Monsieur Cicala, bénéficient également d'un régime de retraite à prestations définies, dont les modalités sont exposées dans l'annexe sur les comptes consolidés.

Les autres tableaux figurant dans le code de gouvernement des entreprises AFEP-MEDEF, afférents aux distributions d'options de souscription ou d'achats d'action ou à l'attribution d'actions de performance, ne sont pas applicables à LaSer Cofinoga. En outre, la société ne distribue aucun jeton de présence à ses administrateurs.

9 Rapport des Commissaires aux comptes

**CAILLIAU DEDOUT ET
ASSOCIES**

19, rue Clément Marot
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

179, cours du Médoc
CS 3008
33070 Bordeaux Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

LaSer Cofinoga

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LaSer Cofinoga, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro, qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823 -9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Règles et principes comptables

Instruments dérivés

Les notes 1.3.1 et 3.1.3 de l'annexe exposent les principes d'éligibilité aux relations de couverture des instruments utilisés dans le cadre de la couverture du risque de taux des portefeuilles de créances en application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (dite « carved out »).

Activités arrêtées ou en cours de cession

Les notes 1.3.16, 3.1.15 et 3.2.11 de l'annexe exposent les modalités retenues par le groupe pour le traitement de la cession de la participation détenue par votre société dans la société Banque du Groupe Casino, en application de la norme IFRS 5.

Ecarts d'acquisition

Le paragraphe « Faits marquants – B » de l'annexe expose les modalités de réallocation rétrospective des goodwills aux nouveaux secteurs opérationnels et par symétrie aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), intervenue à la suite de la réorganisation du groupe. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2010, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective cette réorganisation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables visés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

2. Estimations comptables

La direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment les écarts d'acquisition, les dépréciations constituées en couverture du risque de crédit et les impôts différés actifs.

Ecarts d'acquisition

Votre groupe présente à l'actif du bilan consolidé des écarts d'acquisition tel que décrit en note 3.1.13 de l'annexe. Conformément aux modalités décrites dans le paragraphe « Faits marquants – B » et dans la note 1.3.6 de l'annexe, votre groupe procède, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur la base des plans de développement prévisionnels des unités génératrices de trésorerie concernées.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthodologie adoptée en la matière par votre groupe et à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

Dépréciations constituées en couverture du risque de crédit

Votre groupe constate des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, selon la méthodologie décrite dans les notes 1.3.3 et 3.1.6 de l'annexe. Comme indiqué au paragraphe « Faits marquants – A » de l'annexe, les modalités de provisionnement des risques de crédit ont fait l'objet d'évolutions méthodologiques à la clôture de l'exercice, dont les impacts financiers sont détaillés en note 3.2.8 de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde l'approche retenue par votre groupe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, pour estimer ces risques, et à mettre en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de la méthode conduisant à la couverture de ces risques par des dépréciations. Nous nous sommes également assurés du bien-fondé des évolutions méthodologiques mentionnées ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Impôts différés actifs

Votre groupe présente à l'actif du bilan consolidé des impôts différés actifs tel que décrit en note 3.1.8 de l'annexe. Comme indiqué en note 1.3.9 de l'annexe, les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leurs chances de récupération sont estimées probables sur la base des résultats taxables prévisionnels déterminés sur un horizon de 10 ans.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié de la méthodologie adoptée en la matière et à examiner les prévisions de résultats et les hypothèses utilisées ainsi que la documentation les sous-tendant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, Bordeaux et Paris-La Défense, le 6 avril 2012

CAILLIAU DEDOUIT ET
ASSOCIES

PRICEWATERHOUSECOOPERS
Audit

ERNST & YOUNG Audit

Laurent Brun

Antoine Priollaud

Frank Astoux